TRAN42

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS:

POUR LA COMMISSION DU BAPE: M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

POUR LA COMMISSION DU CCEBJ: Mme MANON CYR, commissaire

POUR LA COMMISSION DU CCEK: Mme SYLVIE LÉTOURNEAU, commissaire

ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 22

Séance tenue le 17 septembre 2014 à 19 h Hôtel Ambassadeur Québec 3401, boulevard Sainte-Anne Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2014	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
RÉPONSES AUX QUESTIONS RESTÉES EN SUSPENS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MARC FAFARD	9
PRÉSENTATIONS DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC	
LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES ET SOCIAUX OBSERVÉS	
DANS LES POPULATIONS VIVANT PRÈS DES MINES D'URANIUM	13
Mme Genevière Brisson	
LES APPROCHES D'ANALYSE DE RISQUE ET PISTES DE GESTION	26
Mme Geneviève Brisson	
Dre Agathe Croteau	
Mme Marie-Hélène Bourgault	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
QUESTIONS DE LA COMMISSION	31
M MARC FAFARD	48

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2014 SÉANCE DE LA SOIRÉE RÉPONSES AUX QUESTIONS RESTÉES EN SUSPENS

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors première chose, madame Côté, vous avez, paraît-il, un complément d'information à apporter, alors je vous cède la parole.

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

Oui monsieur le Président, j'ai quelques réponses à des questions qui étaient restées en suspens.

Alors première question. La Commission avait demandé s'il y avait toujours un protocole de collaboration avec la Faune et le ministère de l'Environnement, qui ferait en sorte que les agents de la faune peuvent établir un constat de manquement à la législation environnementale et vice versa.

Alors la réponse, des éléments de réponses! Les agents de protection de la faune ont des pouvoirs au regard de la Loi sur la qualité de l'environnement, par exemple aux articles 22 et 66. Ils ont aussi des pouvoirs en regard du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 194 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, articles 111 à 120, et de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables et de la Loi sur les parcs et de la Loi sur le parc marin Saguenay—Saint-Laurent.

Ces pouvoirs leur sont dévolus en vertu de l'article 5 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et du Règlement sur l'application de dispositions législatives par les agents de la protection de la faune.

Donc lorsque les agents de protection de la faune, chemin faisant, car c'est l'expression, constatent des manquements à ces lois et règlements, exemple, brûlages ou dépôts de matières résiduelles, travaux sans CA dans un cours d'eau, lacs, marais ou marécages, ils interviennent. Par la suite, ces dossiers peuvent être transférés au Centre de contrôle environnemental du Québec du ministère pour les manquements en vertu de la loi sur la LQE.

Si toutes les informations se trouvent dans le rapport rédigé par les agents de la faune, le Centre de contrôle peut traiter ces dossiers selon la Directive des manquements.

Faire l'évaluation des gravités des manquements et appliquer les sanctions appropriées.

15

5

10

20

25

30

35

Le Centre de contrôle devra alors s'occuper du suivi de ces dossiers.

Même scénario pour toute intervention réalisée par les agents de protection de la faune en vertu du Règlement sur les habitats fauniques pour des travaux sans autorisation. Si suite à des discussions entre les répondants du Centre de contrôle et de la protection de la faune Québec, le Centre de contrôle en vient à la conclusion qu'en utilisant l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il y aurait un retour à la conformité plus rapide et que l'application de la LQE serait plus appropriée, le rapport des agents de la faune peut être utilisé pour l'évaluation de la gravité des manquements selon la Directive des manquements si toutes les informations s'y trouvent.

Encore là, il revient au Centre de contrôle de faire le suivi de ces dossiers.

Comme vous l'aviez mentionné, il y a eu en effet une entente administrative avec les agents de protection de la faune qui a été signée en 2011, afin d'assurer un nombre d'heures pour les interventions reliées à l'application de ces lois et règlements.

En plus des interventions chemin faisant et des plaintes, ceux-ci doivent planifier entre autres un nombre d'interventions pour assurer la surveillance des aires protégées en vertu de la LCPN, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, la protection des espèces menacées et vulnérables et la surveillance des lieux d'enfouissement en territoire isolé en vertu du règlement.

En ce qui concerne le secteur minier, l'entente visait une vérification suite à une plainte reçue ou à des observations chemin faisant. Bien que la mise en application de l'entente administrative avec la protection de la faune du Québec soit suspendue – elle a été suspendue depuis le printemps dernier – les agents peuvent également intervenir et le font lorsque cela s'avère nécessaire. C'est-à-dire que l'entente est présentement suspendue, mais de par la loi, leur loi, ils ont déjà autorité pour travailler.

Alors c'était tout pour cette question-là.

Maintenant, pour une autre question concernant l'application du Règlement sur l'eau potable. Alors on a mentionné, j'ai mentionné que dans le Règlement sur la qualité de l'eau potable, il y a des paramètres associés aux substances radioactives qui font l'objet d'une norme. Ces paramètres sont l'activité alpha brute notamment, l'uranium, ainsi que le césium 137, l'iode 131, le plomb 210, le radium 226, le strontium 90 et le tritium.

Ces substances radioactives normées ne font pas l'objet d'un suivi régulier par les distributeurs d'eau potable. Il y a eu un suivi mensuel pendant quelque temps pour le tritium dans l'eau brute d'usines de traitement d'eau potable en aval d'installations nucléaires, le fleuve en aval

75

45

50

55

60

65

de Gentilly et la rivière Outaouais en aval de Chalk River, et les valeurs étaient bien en deçà des normes.

Pour les autres substances radioactives normées, il y a eu des analyses occasionnelles, puis la réglementation le dit, c'est s'il y a doute.

Par ailleurs, on me donnait comme explication, parce que l'uranium, lui, est tout le temps surveillé, donc à l'exception de l'uranium naturel, la substance, de substances radioactives dans l'eau est rare. Par ailleurs, la présence de quantité relativement élevée d'uranium peut être considéré comme un indicateur de présence des autres éléments de la chaîne de désintégration et, dans un tel cas, il serait prudent de procéder à des campagnes alpha et bêta pour certains échantillons.

Donc il y a une vérification indirecte.

Maintenant, j'avais mentionné qu'il y avait aussi peu de laboratoires accrédités. De par le règlement, quatre (4) domaines d'accréditation sont intégrés dans le champ d'application de la chimie de l'eau, sont touchés par le règlement. Il y a le domaine 14 pour l'uranium, le domaine 800 pour le radium 226, le domaine 801 pour le plomb 210, le domaine 802 pour le tritium.

Quatorze (14) laboratoires sont accrédités pour l'analyse de l'uranium dans l'eau potable. Deux (2) laboratoires sont accrédités pour l'analyse du radium 226 et du tritium dans l'eau potable. Ces deux (2) laboratoires sont le CEAQ et le Multilab de Val-d'Or.

Un laboratoire est en cours d'accréditation pour l'analyse du radium 226, du plomb 210 et du tritium dans l'eau potable.

Il n'existe pas actuellement de domaines d'accréditation pour les autres paramètres, activités alpha et bêta brutes, césium, iode. Dans ces cas, l'article 31 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, ainsi que le CEAQ le recommande, permet que l'analyse de ces paramètres soit réalisée par un laboratoire accrédité selon la norme ISO/CEI 17025 version de 2005 pour ces paramètres par un autre organisme.

Le reste des exigences de la norme ISO/CEI 17025 garantit un niveau d'assurance qualité satisfaisant des analyses et des résultats obtenus.

Alors ce serait tout pour cette précision-là.

Et j'en avais une troisième! Il y a eu une question concernant le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.

100

95

85

90

105

110

115

Alors le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011. Dans le cadre de celui-ci, les entreprises opérant sous certains codes SCIAN, notamment le code SCIAN 21 qui vise l'extraction minière, l'exploitation en carrière et extraction du pétrole et du gaz, doivent payer une redevance en fonction de l'eau qu'elles utilisent.

125

Aucune analyse n'a été effectuée afin de mesurer l'effet de la redevance sur le nombre de mètres cubes d'eau utilisé par les entreprises assujetties à ce règlement. Toutefois, nous sommes en mesure de mentionner les éléments suivants pour les entreprises opérant sous ce code SCIAN 21.

130

En 2011, trois cent vingt mille dollars (320 000 \$) de redevances payées pour un volume d'eau de cent vingt-cinq virgule neuf millions de mètres cubes (125,9 M m³).

135

En 2012, il y a eu deux cent quatre-vingt-six mille dollars (286 000 \$) de redevances payées pour un volume d'eau de cent quatorze virgule six millions de mètres cubes (114,6 M m³).

Et en 2013, il y a eu trois cent quarante et un mille dollars (341 000 \$) de redevances payées pour un volume d'eau de cent trente-six virgule cinq mètres cubes (136,5 M m³).

140

Il est à souligner qu'il est fortement probable que les différences constatées dans les volumes d'eau utilisés au cours de ces années, dans ce secteur d'activité, proviennent de variations du niveau d'activités liées au marché plutôt que d'un effet de la redevance sur la consommation d'eau.

145

Alors ça fait le tour de ce qui restait en suspens.

PAR LE PRÉSIDENT :

150

Une petite précision peut-être! Quand vous dites que l'entente a été suspendue, mais que l'effet demeure, je parle de l'entente entre les agents de protection de la faune et le ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a une raison pourquoi l'entente a été suspendue?

PAR Mme MARTHE CÔTÉ:

155

L'entente était annuelle. Elle se devait d'être renouvelée à chaque année.

Mais quand je vous disais que ça demeure, c'est que ce en vertu de quoi les agents de la faune intervenaient est prévu par la loi et est dans la loi, donc on n'a pas besoin d'entente pour cette application-là.

Dans les lois qui sont de juridiction du ministère de l'Environnement, comme je peux vous les relire, il y a déjà des dispositions qui donnent autorité aux agents de la faune pour intervenir, et vice versa. C'est-à-dire que dans la Loi sur les habitats fauniques, il y avait une collaboration, il y a toujours cette collaboration-là.

165

Dépendant du manquement, on peut évaluer quelles lois entre ceux qui sont sous de juridiction de la Faune et ceux de l'Environnement, la LQE, va permettre d'agir pour un retour à la conformité le plus rapidement possible.

170

Et souvent, bon, c'est notre article 22 de la LQE qui permet d'intervenir dans ce domaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

175

Est-ce que les inspecteurs du ministère de l'Environnement ont des pouvoirs réciproques par rapport à la Loi de la conservation de la faune? Est-ce que l'entente est dans les deux (2) sens?

PAR Mme MARTHE CÔTÉ:

Elle était dans le sens Faune vers l'Environnement.

180

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Oui madame Schnebelen?

185

PAR Mme MARION SCHNEBELEN:

190

Oui monsieur le Président, si vous permettez! Hier, vous nous avez posé deux (2) questions, une relative à l'association du MSSS dans d'éventuels travaux reliés au Plan Nord et la deuxième, à savoir si le MSSS avait déjà évalué, documenté les besoins en matière d'offres de services de santé et de services sociaux en milieu nordique en regard du développement nordique. J'ai obtenu une réponse officielle que, si vous le permettez, je pourrais vous communiquer?

PAR LE PRÉSIDENT :

195

Oui.

PAR Mme MARION SCHNEBELEN:

200

Alors à la première question, le MSSS est-il associé aux travaux du Plan Nord? Oui, le déploiement du Plan Nord interpelle directement le MSSS et son réseau, et ce dernier est partie

prenante à la réflexion gouvernementale sur ce grand chantier, en regard des enjeux sociaux et économiques émergeants en lien avec le développement des grands projets en milieu nordique.

Le secteur de la santé doit faire face à deux (2) problématiques, celle d'ajuster l'offre de services de santé et de services sociaux aux besoins des populations actuelles et futures du Nord et celle de gérer les retombées des projets de développement sur la santé et le bien-être de la population du Nord.

Ces deux (2) problématiques ont conduit le gouvernement à confier deux (2) mandats spécifiques au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du premier plan quinquennal du Plan Nord.

Le premier projet consiste à la mise en place de l'infrastructure et la structure nécessaires pour permettre la création d'un véritable réseau de télésanté au Nunavik. L'initiative a été réalisée, et ce réseau est aujourd'hui fonctionnel au Nunavik, mais il devra être adapté selon l'évolution des nouvelles technologies évidemment.

Le deuxième projet concerne la mise en place d'une procédure d'évaluation d'impact sur la santé, appelée EIS, des projets de développement du Plan Nord. Les travaux menés à ce jour ont permis de mettre à profit les connaissances sur les enjeux de santé des populations du Nord, de préciser avec les partenaires interministériels les changements de pratique et les changements légaux qui pourraient être nécessaires, et de mettre en place des activités de partage des connaissances pour les acteurs régionaux de santé.

L'initiative sera poursuivie pour assurer son déploiement sur le terrain avec les arrimages nécessaires avec le secteur de l'Environnement et des Ressources naturelles.

À cet effet, depuis 2010, le ministère de la Santé prépare son réseau de services à relever le défi posé par le Plan Nord et il est associé aux travaux du nouveau plan quinquennal en cours de renouvellement. La démarche du MSSS mise sur la collaboration de tous les acteurs concernés et sur celle des agences de la santé et des services sociaux.

À cet effet, une structure de coordination ministérielle avec les régions a été mise en place pour orienter à la nouvelle réalité du Nord du territoire, l'offre de services de santé et des services sociaux. Les travaux menés incluent un volet santé publique et placent en exergue l'évaluation d'impacts sur la santé et la problématique de la responsabilité sociale des entreprises.

On a aucune information par rapport aux travaux sur le cinquante pour cent (50 %) du territoire Plan Nord. C'était aussi sur cette question spécifique, donc pour l'instant, nous ne faisons pas partie de cette réflexion-là.

240

205

210

215

220

225

230

La deuxième question relative donc à l'évaluation et à la documentation des besoins en matière d'offre de services! L'évaluation des besoins et des zones de vulnérabilités de l'offre de services dans les régions touchées par le Plan Nord, pour répondre adéquatement aux besoins des populations actuelles et futures, est au cœur des travaux ministériels qui sont amorcés depuis déjà quatre (4) ans, donc en 2010. Ceux-ci ont permis de déterminer qu'il importe de consolider l'accès aux services de santé et services sociaux de première ligne, de développer davantage les services spécifiques et spécialisés et de consolider les corridors de services déjà existants.

En effet, les populations déjà établies vivent des problématiques particulières de par leur contexte géographique, socioéconomique, démographique et culturel, problématiques de santé et psychosociales.

Les besoins sont particulièrement criants au niveau des services psychosociaux, notamment en dépendances ainsi qu'en santé mentale.

En outre, il est important de considérer les effets potentiellement positifs et négatifs du développement à venir sur les populations.

Enfin, le MSSS dispose d'un état de situation préliminaire sur les besoins en services de santé et de services sociaux qui se font déjà sentir en regard des problématiques psychosociales émergeantes, mais l'analyse globale ne pourra être complétée que lorsque les données manquantes sur l'état de santé des populations du Nord seront disponibles, puisqu'il y a des données incomplètes pour certaines communautés autochtones notamment.

En outre des projections démographiques fiables relativement où vont s'implanter les nouveaux projets sont nécessaires pour préciser les besoins selon les territoires. À cet effet, le MSSS a financé une étude en collaboration avec la Table jamésienne de concertation.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous avez dit qu'un (1) des deux (2) mandats qui vous est confié, c'est de mettre en place une procédure d'évaluation santé et que notamment, l'objectif est d'identifier les enjeux de santé.

Est-ce qu'il y a un document qui a été produit, qui les identifie, ces enjeux de santé?

PAR Mme MARION SCHNEBELEN:

En fait, il y a un document qui a été produit, mais c'est un document très récapitulatif qui est vraiment basé sur les impacts santé de l'activité minière en général. C'est un document qu'on a

250

245

255

260

265

270

275

déjà eu l'occasion de déposer, notamment dans des colloques comme Québec Mines. C'est un tableau récapitulatif, en fait, des effets.

285

Et puis pour l'EIS, en soi, si on a une procédure, il faudrait que je me renseigne pour voir si on a un document officiel qui présente l'EIS. Il est en cours de production, c'est ça, c'est vraiment des travaux qui sont en cours d'élaboration.

PAR LE PRÉSIDENT :

290

Mais celui que vous avez déjà déposé ou qui a été présenté en public, celui en somme qui identifie les enjeux de santé, vous pourriez nous le déposer?

PAR Mme MARION SCHNEBELEN:

295

Oui, bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT :

300

S'il vous plaît. Puis une dernière question, juste pour clarifier ma pensée! Vous avez dit, on est partie prenante à la réflexion gouvernementale en cours, mais ça peut être de bien des manières.

Mais faites-vous partie du comité interministériel qui planifie le Plan Nord plus?

305

PAR Mme MARION SCHNEBELEN:

À ma connaissance, non.

PAR LE PRÉSIDENT :

310

Parfait. Est-ce que monsieur Lacoste qui représente le MERN, non, vous ne savez pas non plus? D'accord.

PAR Mme MARION SCHNEBELEN:

315

Là, on parle du gros comité?

PAR LE PRÉSIDENT :

320

Oui, du comité de planification qui a été évoqué.

PAR Mme MARION SCHNEBELEN:

Je ne pense pas. Je pense qu'il y a des sous-groupes qui ont été mis en place, puis que le ministère siège sur un sous-groupe. Je pourrai demander une confirmation.

PAR LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous, s'il vous plaît?

330

325

PAR Mme MARION SCHNEBELEN:

Bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT :

335

Alors je vous remercie.

340

C'est tout, est-ce qu'il y a d'autres personnes-ressources qui ont des compléments d'information? Non, parfait, merci.

PÉRIODE DE QUESTIONS MARC FAFARD

345

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors écoutez, on va passer tout de suite aux questions hors thématique avant de l'aborder comme telle! Monsieur Fafard s'il vous plaît. Vous pouvez prendre place.

350

PAR M. MARC FAFARD:

355

Oui, ma première question. Est-ce que tous les travailleurs portent des dosimètres sur les sites miniers de la Saskatchewan, incluant les travailleurs sur les sites qui sont pas considérés comme des travailleurs miniers? On pourrait prendre par exemple les cuisiniers, les gens qui font le ménage.

Sinon, qui en portent et qui n'en portent pas?

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur LeClair ou monsieur Barr?

PAR M. JEAN LECLAIR:

365

Les employés de cuisine ne sont pas obligés de porter des dosimètres. C'est les employés qui ont la cote du Nuclear Energy Workers.

370

Par contre, les doses sont calculées pour les employés, selon les estimés, parce que c'est des doses très faibles. Ça fait qu'il n'y a pas une obligation. Il y a une norme S-106 qui élabore les programmes de dosimétrie et les attentes. Ça fait qu'il y a des obligations selon le potentiel de dose qui établit s'il y a un besoin de porter des équipements personnels ou les mesures peuvent être faites en faisant des mesures dans l'environnement.

375

Ça fait que ça dépend de la classification de l'employé, le potentiel d'exposition.

PAR LE PRÉSIDENT :

380

Est-ce qu'il y a d'autres types d'employés qui n'en portent pas?

PAR M. JEAN LECLAIR:

385

Non. Si c'est des employés Nuclear Energy Workers, ces Nuclear Energy Workers portent tous ou LSD ou TLD, c'est la même chose, c'est le dosimètre.

Il y a aussi des dosimètres additionnels qui peuvent être portés pour des mesures de poussière, le radon aussi, qui peuvent être faites, soit individuellement ou en prenant des mesures directement dans l'environnement de travail. Ça fait que dans la mine ou dans l'usine.

390

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les gens de l'administration en portent, des dosimètres?

PAR M. JEAN LECLAIR:

395

Si les gens de l'administration sont dans l'usine, ça fait qu'ils sont déjà dans le milieu, à ce moment-là ils vont être classifiés, parce que souvent, ils vont se promener dans l'usine, ça fait qu'il y a un potentiel de taux d'exposition qui est un peu plus élevé, alors ils vont porter le dosimètre à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

PAR M. MARC FAFARD:

405

410

415

400

Cette fois-ci, je vais poser ma première question une deuxième fois. J'ai demandé sur les sites miniers, il y a une clôture tout le tour d'un site minier, j'imagine, il y a pas juste l'usine, est-ce que tous les travailleurs, les gens qui sont dans le site minier – quand on va à Cigar Lake ou si on va à une de ces mines-là en Saskatchewan, on arrive à l'aéroport qui est sur le site minier, puis peut-être qu'il n'y a pas de clôture, mais on est à l'intérieur d'un site, on va sur le site minier – donc tous les gens qui débarquent de l'avion, qui s'en vont sur le site minier, est-ce qu'ils portent tous des dosimètres? On a vu, là, que les gens de cuisine n'en portent pas, puis les administrateurs non plus...

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, les administrateurs.

PAR M. MARC FAFARD:

420

Quand ils vont dans l'usine.

PAR LE PRÉSIDENT :

425

C'est pas ce que j'ai compris.

PAR M. MARC FAFARD:

430

435

Oui, c'est ce qu'il a dit, quand ils vont dans l'usine. Quand ils vont dans l'usine, donc pour moi, la question est sur le site minier, qui sont ceux, puisqu'il y en a qui n'en portent pas, qui ne portent ou qui sont pas obligés d'en porter ou qui ne portent pas de dosimètre sur le site minier, près de la fosse, près des sites de résidus, les camionneurs, tous les gens qui sont débarqués de l'avion puis qui vivent sur le site minier?

PAR LE PRÉSIDENT :

Y compris les gens de l'aéroport, vous voulez dire?

PAR M. MARC FAFARD:

440

Bien, il y a pas vraiment d'aéroport. Bien, l'aéroport comme tel, tu débarques, il y a une piste d'atterrissage, il y a le pilote, puis l'avion s'en retourne, il n'y a pas vraiment d'infrastructures d'aéroport comme telles!

445

Donc, une fois que l'avion repart, les gens qui sont sur place, qui d'entre eux ne portent pas de dosimètre?

PAR M. JEAN LECLAIR:

450

Premièrement, on va dire qu'il y a des gens qui n'en portent pas. Ça fait que, première question, est-ce qu'il y a des gens qui n'en portent pas? Oui, il y a des gens qui n'en portent pas, bon. Je pense que c'est ça que j'ai dit. Je vais me répéter encore une autre fois pour clarifier!

455

Oui, il y a des gens qui ne portent pas des dosimètres TLD ou SLD pour mesurer le taux d'exposition du rayonnement gamma.

455

Les employés qui ne sont pas classifiés comme travailleurs nucléaires ne portent pas de dosimètre. Il y a une liste. Ça fait qu'on a des gens de cuisine, les gens qui font le ménage des chambres, c'est tout classifié selon leur travail, et c'est en fonction du potentiel d'exposition.

460

Les sites miniers sont contrôlés, il y a des clôtures d'accès. Il n'y a pas une clôture qui fait le tour du site minier, mais tu peux pas avoir accès au site minier, il faut passer par la sécurité. Ça fait qu'il y a une clôture qu'il faut passer, il y a des gens de sécurité qui contrôlent l'accès au site.

465

Tout individu qui arrive sur le site minier doit être autorisé par la compagnie pour leur permettre d'avoir accès au site minier.

470

Lorsque les gens se présentent au site minier, à ce moment-là la compagnie doit identifier si les employés sont des employés auxquels il y a un potentiel d'exposition plus élevé suite à leur travail, ces gens-là vont avoir un dosimètre. S'ils sont classifiés comme tombant dans l'autre catégorie, ils ne porteront pas de dosimètre.

. _

Ça fait que c'est encore en fonction du potentiel de dose, c'est le travail qui est fait par l'individu.

475

Mais les pilotes ne vont pas au site minier, ils restent à l'aéroport, ils attendent que les employés embarquent dans l'avion, puis ils s'en vont. Ça fait qu'ils ne viennent pas à la mine, ils restent à l'aéroport. Ça fait qu'eux autres, ils ne portent pas un dosimètre.

PAR LE PRÉSIDENT :

480

Et les gens qui arrivent sur le site, selon leur catégorie d'emploi, reçoivent un dosimètre à leur arrivée?

PAR M. JEAN LECLAIR:

485

Puis ce qui va arriver, tu peux aussi avoir des visiteurs. Bon, ça fait qu'on peut élaborer. Des fois, les gens viennent pour faire une tournée de la mine – parce que je veux éviter de me faire poser une autre question, ça fait que je vais apporter les précisions tout de suite!

490

Si un visiteur qui vient sur le site minier, le potentiel de dose est très faible, puis il est toujours accompagné par la compagnie, s'ils ne le font pas, on va en entendre parler, parce qu'on a des exigences assez importantes quand les gens se promènent sur un site minier. Ça fait que les visiteurs, quand ils viennent sur le site, ils vont toujours être accompagnés par la compagnie pour vérifier.

495

Dans notre cas, dont moi, on fait nos inspections, nos employés à nous, ils ont des dosimètres, et c'est nous qui leur fournissent nos dosimètres à nos employés, parce qu'on a une obligation en tant qu'employeur de confirmer la dose à nos employés, la CCSN, les inspecteurs ont leur dosimètre.

500

505

Alors nous, on a notre propre dosimètre. Si la compagnie veut nous en donner un additionnel, ils peuvent le faire s'ils veulent, mais on fait notre suivi de notre façon pour nos employés, pour s'assurer qu'on connaît la dose de nos employés.

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Alors merci monsieur Fafard.

510

PRÉSENTATIONS DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES ET SOCIAUX OBSERVÉS DANS LES POPULATIONS VIVANT PRÈS DES MINES D'URANIUM

515 **PAR LE PRÉSIDENT** :

Alors donc, on va passer à la conférence de nos conférencières invitées.

La première c'est madame Geneviève Brisson qui est juriste et titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en anthropologie de l'environnement. Elle mène des travaux de recherche et d'expertise à l'INSPQ et comme professeure associée à l'Université Laval; elle s'intéresse aux dimensions sociales associées à la gestion du risque environnemental, plus particulièrement en lien avec l'agriculture et avec l'exploitation des ressources naturelles.

525

Ses travaux traitent notamment des impacts psychologiques et sociaux de la cohabitation des usages, de la participation civile et des relations entre les citoyens, les experts et les décideurs.

Elle examine aussi de près les représentations sociales de la nature et la construction sociopolitique du risque.

530

Alors madame Brisson, bienvenue, et on vous cède la parole!

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

535

Mais d'abord je voulais remercier la Commission de me donner cette occasion-là de présenter des travaux qu'on a élaborés à l'Institut national de santé publique du Québec. C'est toujours un privilège à mon avis de venir présenter au BAPE.

540

Avant de débuter ma conférence, je voulais déposer deux (2) documents à la Commission.

Le premier que je dépose conjointement avec la docteure Élizabeth Robinson qui est médecin-conseil au Conseil cri de la santé, c'est un document qu'on a élaboré en tant que projet de recherche Institut et Conseil cri de la santé qui s'intitule «Changements climatiques et santé en Eeyou Istchee dans le contexte des évaluations environnementales». On entend bien sûr les évaluations environnementales statutaires selon la Loi québécoise sur l'environnement.

545

C'est un projet de recherche qui a été financé par Ouranos et le Plan d'action sur les changements climatiques du Québec et qu'on a élaboré au cours de trois (3) ans.

550

Le document qu'on dépose présente une approche inspirée de l'évaluation des impacts santé qu'il ne faut pas confondre cependant, notre document, avec ce que madame Schnebelen présentait tout à l'heure, c'est très indépendant.

555

Et est jointe à cette approche-là une boîte à outils destinée aux analystes, aux promoteurs, aux consultants et aussi aux professionnels qui ont à œuvrer dans le contexte des évaluations environnementales en Eeyou Istchee et la boîte à outils est vraiment déclinée sur toutes les phases de l'évaluation environnementale.

Et est jointe aussi à notre document présentement des annexes de recherches, dont une recension systématique des écrits réalisée par Pierre-André et son équipe sur les approches d'évaluation d'impact santé pertinente dans le contexte nordique.

565

Une autre évaluation des écrits qui est réalisée par le CIÉRA, Martin Hébert et son équipe, et qui présente un sujet dont on a discuté hier, vous avez discuté hier avec Pierre Gosselin, donc les impacts à la santé en région crie associés aux changements climatiques. Donc nous déposons ce document à la Commission.

570

Le second document, c'est un guide destiné aux professionnels et qui veut donner des pistes sur l'évaluation des impacts sociaux. C'est le sujet dont je vous parlerai aujourd'hui, et c'est un sujet pour lequel, souvent, les outils sont moins disponibles.

575

Nous avons construit ce guide à l'Institut national de santé publique dans l'équipe des évaluations environnementales pour d'abord, oui bien sûr, répondre aux évaluations environnementales mais aussi à d'autres situations qui nécessiteraient d'avoir un aperçu, même une évaluation des impacts sociaux. Donc je déposerai aussi ce guide à votre coordonnatrice sous format électronique demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

580

Merci beaucoup.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

585

Alors sans plus tarder, je vais commencer ma présentation qui fait la troisième partie, finalement du rapport bâti par l'Institut national de santé publique en réponse à un mandat donné par le comité, bon, en tout cas, sur les mines d'uranium là, vous me passerez le titre exact. C'est la partie qui traite des dimensions psychologiques et sociales associées aux mines uranifères.

590

Le chapitre a été réalisé avec une équipe de recherche, des professionnels qui ont été dévoués au travail.

595

Alors très brièvement, la présentation va d'abord s'attarder à mettre en contexte les impacts sociaux et aussi le contexte particulier au minerai uranifère. Je vais avoir quelques diapositives sur l'approche méthodologique qui a été empruntée et ensuite, je passe aux résultats et à une conclusion.

Alors au niveau de la mise en contexte, je ne peux, finalement, qu'étayer ce que Pierre Gosselin a esquissé hier. Les mines ont des impacts sociaux qui sont bien connus.

Pour ma part, j'ai fait des revues de littérature sur le sujet et ce que dit la littérature scientifique c'est, certes, qu'il y a des retombées positives, c'est des retombées en termes essentiellement économiques, que ce soit des retombées économiques collectives, telles des redevances ou des retombées plus personnelles, telles un enrichissement personnel ou un accès à l'emploi. Il y a aussi des retombées collectives en matière de diversification et d'amélioration des infrastructures.

605

Mais la littérature est très claire en général et en particulier sur le fait que la balance entre les retombées positives et les retombées négatives n'est pas équitable et que, à long terme, quand on regarde tout le processus minier, les retombées négatives sont plus importantes, que ce soit en termes de changements communautaires, de stress individuel, de conflits interpersonnels ou de conflits communautaires, d'enjeux de gouvernance notamment autour des redevances, des inégalités sociales de santé et des inégalités sociales autres. Mais aussi, on peut voir des retombées négatives plus importantes au sein même des infrastructures qui ont été créées, je le développerai tout à l'heure pour les mines uranifères.

610

Ce qu'on peut se demander – cette situation-là est bien connue et bien documentée, la littérature est abondante – ce qu'on peut se demander maintenant, est-ce qu'il y a une situation qui serait particulière aux mines uranifères! C'est ce que notre recension systématique des écrits a tenté d'élucider.

615

Et se poser la question est d'autant plus important que le contexte des mines uranifères dans une perspective sociologique, dans une perspective anthropologique, revêt une représentation sociale, revêt une image partagée par des groupes sociaux attachées à la nucléarité du produit.

620

Ce que je veux faire comprendre dans des mots, c'est un concept qui a été développé, la nucléarité, c'est un concept sociologique qui a été développé par Gabrielle Hecht, qui est une sociologue et une historienne des sciences.

625

Ce qu'il faut comprendre c'est que, sociologiquement les mines d'uranium sont différentes des autres mines du fait du potentiel de radiation de l'uranium, mais ce qu'il faut comprendre aussi c'est que, construire le minerai comme un produit nucléaire c'est un fait de société. Ce n'est pas, ça ne tient pas aux propriétés géomorphologiques du produit, ça ne tient pas à la matérialité du minerai, le concevoir comme nucléaire c'est vraiment un construit social, c'est quelque chose que les connaissances, le politique, les savoirs, les perceptions ont contribué à bâtir ou à ne pas bâtir.

635

630

Parce que quand on parle de construit social, ce construit-là peut ou non exister selon les circonstances, et la très vaste étude de madame Hecht qui a parcouru le monde, qui a parcouru les mines d'uranium, montre que c'est très fluctuant. Ce n'est pas dans tous les pays, dans toutes les situations qu'on conçoit l'uranium comme minerai associé au nucléaire, que ça varie.

Le concevoir comme nucléaire devient finalement un outil politique, un outil social mais module aussi des perceptions, module des mobilisations, module des conflits, donc peut avoir des retombées quand on parle d'impacts sociaux, d'impacts psychologiques c'est très important de tenir compte de ce fait social là, encore une fois indépendant du fait matériel, mais tout aussi existant et tout aussi présent. C'est important de l'avoir en tête pour bien interpréter, pour bien comprendre les données puis pour bien comprendre aussi l'ampleur de ces données-là. Voilà.

645

Alors cette mise en contexte nous amène finalement aux objectifs de la recension, donc en ayant dit qu'au niveau sociologique, anthropologique, il y a une distinction avec les mines d'uranium. À l'Institut, nous nous sommes attardés à documenter les effets des mines uranifères sur la qualité de vie, dans les dimensions psychologiques et sociales, encore une fois pour les populations avoisinantes, lorsque les contextes sont comparables au contexte québécois.

650

lci aussi on a répondu à un mandat, donc ce qui nous était demandé, c'est d'aborder les populations avoisinantes, ce qui exclut les études qui seraient seulement sur des groupes de travailleurs. Donc on s'attarde plutôt au volet des communautés.

655

L'approche méthodologique que mon équipe a empruntée, c'est l'approche de la revue systématique. Agathe Croteau vous en a présenté un exemple tout à l'heure. C'est en fait une approche qui peut être semblable ou comparable, même si elle emprunte pas exactement le même chemin.

660

Nous avons, pour notre part, utilisé l'approche du National Institute for Health Excellence, tout en l'adaptant, puisqu'il s'agissait surtout d'écrits de nature de science sociale, donc beaucoup d'écrits qualitatifs.

665

Nous l'avons réalisée entre mai 2011 et mars 2012 avec comme source des bases de données scientifiques, des métabases, des bases aussi de littérature grise. Nous avons révisé des bibliographies et des sites ciblés. Nous avons aussi consulté des experts à travers le Québec et le Canada qui nous ont fourni des documents complémentaires.

670

Dans une première étape, nous avons évalué la pertinence des titres et des résumés en double examen, et ce qui nous a donné vingt-huit (28) articles retenus à partir des bases de données et vingt-neuf (29) retenus à partir des autres sources. Je pourrai présenter, là, en période de questions, si vous êtes intéressés, là, les détails mais j'aimerais mieux passer aux résultats rapidement.

675

Nous avons fait ensuite un bilan de l'évaluation de qualité qui correspond beaucoup à la bulle validité du docteure Croteau tout à l'heure, encore une fois en double avec des grilles standardisées par le NICE.

Donc sur les cinquante-sept (57) études originales, documents originaux que nous avions, il y en a quarante-deux (42) qui ont été rejetés pour des critères de qualité, notamment il manquait des informations, la méthode était limitée, il y avait l'analyse, il y avait des billets d'opinion et parfois aussi, même à ce deuxième filtre, il y avait des manques au niveau de la pertinence qui apparaissaient.

685

Il nous a donc resté seize (16) documents pour faire notre recension. On les a classés en deux (2) sous-groupes. Donc le groupe 1, pour lequel on a eu huit (8) documents, était des articles et des recherches avec une révision par les pairs, et le groupe 2 était plutôt des rapports de littérature grise, donc là-dedans nous avions des recensions d'écrits, des bilans de discussions de groupes d'experts internationaux et un sondage.

690

Dans notre recension, nous avons fait la distinction entre les deux (2) groupes. Donc ce qu'on livre comme résultats agglomérés sont les résultats du groupe 1, les documents revus par les pairs. Par contre nous trouvions utile de conserver les données du groupe 2 pour discuter du groupe 1 de façon plus interne, pour amener des nuances, des précisions et parfois aussi des pistes de résultats qui apparaissaient seulement dans les rapports de littérature grise et qui nous semblaient intéressants de mentionner tout de même.

695

Nous avons donc fait une synthèse thématique de chacun des résultats, comme je le disais, en séparant bien les groupes. Les articles venaient principalement des États-Unis, du Canada, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Inde et Australie.

700

Ce qu'il faut considérer en science sociale, c'est la limite associée au contexte. C'était principalement des études de cas, au moins pour les documents avec recension par les pairs. Les études de cas sont vraiment associées à des contextes particuliers. Ces contextes-là étaient documentés mais l'extrapolation, la généralisation se fait dans une certaine limite, mais quand on parle de données fines du contexte, évidemment chaque milieu a ses données contextuelles particulières, donc c'est une limite à prendre en considération.

705

710

Sans plus tarder, je vais passer aux résultats. En fait, comme vous l'avez deviné dans le titre, j'aurai deux (2) types principaux d'impacts recensés et un (1) type d'impacts plus général, impacts sur la qualité de vie. Par qualité de vie, on voyait un lien avec la définition OMS de la santé. Donc c'est un état de bien-être général, physique, mental et social, une capacité de se développer individuellement et collectivement. Les articles eux-mêmes qualifiaient leur objet de recherche autour de la qualité de vie quand c'était le cas.

715

Les impacts de nature psychologique sont des impacts associés aux individus seulement, à chaque individu en lui-même, associés beaucoup aux affects, aux sentiments, aux connaissances, aux comportements. Et les impacts sociaux s'associent aux liens qui s'établissent entre les

individus et aussi à la façon d'organiser ces liens-là, que ce soit des liens informels comme l'amitié ou la famille, ou des liens très institutionnels comme pourrait l'être l'État par exemple.

Il y a plusieurs méthodes de recherche qui étaient possibles mais c'est principalement des études de cas qui ont été trouvées dans le corpus recensé.

725

Dans ma présentation, je vais toujours essayer de distinguer ce qui particulier aux mines d'uranium dans la littérature que j'ai recensée, et ce qui était des études qui s'appliquaient à toutes les mines, mais où les mines d'uranium étaient présentes. Et je vais aussi vous présenter les résultats avec un clin d'œil particulier pour les Autochtones, puisqu'il y avait une partie de la littérature qui était associée à ceux-là.

730

Donc au niveau de la qualité de vie en général, ce qu'on voit sur les mines uranifères précisément, c'est que les impacts sur la qualité de vie sont peu documentés. Par contre, quand il s'agit d'incidents technologiques associés aux mines ou à des sites miniers, là, à ce moment-là, les impacts sont recensés et sont avérés dans les cas qui ont été étudiés.

735

Pour toutes les mines, dont les mines d'uranium font partie, la littérature recensée montrait que le processus d'industrie minière, peu importe la nature du minerai exploité, a des effets sur la qualité de vie qui ont été vraiment mesurés dans des communautés qui vivaient à proximité de mines.

740

Donc, c'est d'abord des effets en milieu urbain qui se traduisent par des variations démographiques et la création de zones marginales d'habitation, souvent moins bien organisées et moins bien desservies par les infrastructures.

745

Ça se traduit aussi, de façon très bien documentée, par des nuisances. On parle de trafic routier, de poussières, de plus grandes difficultés à avoir accès à l'eau potable, de difficultés d'accès au territoire et aussi d'impacts visuels ou paysagers.

750

Au niveau de la qualité de vie générale, les effets en lien avec l'eau potable attirent particulièrement l'attention et il faut quand même noter un effet positif dont fait part la littérature scientifique qui est la création ou l'apport de nouveaux services et d'infrastructures.

755

Au niveau de la qualité de vie autochtone particulièrement, le groupe 1, donc les études avec révision par les pairs, n'a pas compilé de résultats à ce niveau-là spécifiquement aux mines d'uranium.

Par contre, si on voit la littérature grise et si aussi on voit la littérature plus générale sur les impacts des mines, les documents du groupe 2 et les résultats qui vont suivre montrent qu'il y a des importants changements causés par les industries minières, peu importe le minerai exploité.

760

Ce sont des changements qui pourraient causer des impacts spécifiques à la qualité de vie des communautés autochtones en raison du lien, d'abord du lien plus fort d'attachement avec le milieu naturel. Ce lien-là ou ces liens-là qui sont complexes et qui, en soi, sont tout un pan à documenter, tout un pan d'anthropologie. Et aussi en raison des valeurs et du mode de vie des communautés, les impacts à la qualité de vie sont plus grands.

765

Au niveau des effets psychologiques, les mines uranifères amènent des effets psychologiques spécifiques et qui sont en lien avec le concept de nucléarité entre autres. C'est des impacts, on voit dans la littérature revue par les pairs que les mines d'uranium amènent davantage d'anxiété, de dépressions qui sont liées aux craintes à la santé associées à l'uranium et qui peuvent être ressenties par les travailleurs, par les familles ou par les communautés avoisinant les mines.

770

Dans certains écrits, on associe cette anxiété-là à des perceptions de risques, mais dans d'autres écrits on les associe aussi à des bilans de santé physiologique, donc il y a les deux (2) dans la littérature.

775

On voit aussi comme spécifiques aux mines d'uranium, des états de frustration et de désarroi associés à la gestion du risque à la santé et associés aux effets sanitaires d'exposition à long terme et le sentiment que la gestion du risque, et notamment la gestion réglementaire, la gestion normative du risque ne se fait pas de façon suffisante, contribue fortement à cette frustration et à ce désarroi.

780

Au niveau de toutes les mines, notre recension d'écrits amène à mesurer des effets psychologiques en lien avec les changements de revenus surtout, et ces liens-là ont trait à la consommation.

785

Il y a, oui, la consommation de drogue et d'alcool qui est accrue, mais la littérature pointe aussi la consommation matérielle qui s'accroît aussi avec l'apport de richesses associé à la création d'emplois, mais cette surconsommation matérielle là entraîne, à son tour, des effets psychologiques qui peuvent être négatifs. On parle par exemple d'angoisse d'endettement une fois que le boom minier baisse, mais on parle aussi d'effets sur la famille ou sur les proches et sur la perte de liens humains au détriment, finalement, d'une consommation matérielle.

790

Évidemment, la consommation de drogue et d'alcool amène, elle aussi, des effets non seulement sur la santé psychologique, mais bien aussi sur la santé physique.

Enfin, il y a une deuxième classe d'effets associés à toutes les mines qui a été documentée par notre recension d'écrits, c'est le stress causé par les changements dans le milieu, par exemple l'arrivée de nouveaux arrivants, ou les changements dans les plans des villes, ou les déménagements de maison, des choses comme ça. Ce stress-là, finalement, est vécu par les anciens habitants mais aussi peut être vécu par les nouveaux arrivants.

Je vous mentionnerai aussi que d'autres effets psychologiques méritent une attention accrue. Ils ont été documentés par la littérature grise, mais font aussi fortement écho à toute la littérature sur les effets psychologiques et sociaux des mines en général. C'est des effets qui sont regardés pour les travailleurs, pour la famille des travailleurs et leur entourage proche, mais aussi pour les citoyens des comités d'accueil.

Ces effets-là sont liés aux cycles du processus minier. Hier, Pierre Gosselin parlait du fly infly out. On peut aussi parler de façon plus fine des horaires atypiques, des conditions de travail, de la nécessité aussi d'avoir davantage d'adaptations dans des contextes communautaires comme ça.

Et ces effets-là se traduisent par du désengagement envers sa communauté, des sentiments aussi de culpabilité, la surcharge de tâches, l'émotivité accrue, les discordes plus fréquentes dans les milieux familiaux. C'est les quelques études qui existent présentement, notamment, sur le fly infly out qui émettent ces conditions-là.

Et aussi qui sont liés non seulement aux conditions de travail mais aussi aux effets physiologiques des conditions de travail, par exemple des maux d'estomac ou du manque de sommeil et qui entraînent aussi ou qui aggravent ces effets psychologiques-là. Ce sont évidemment des pistes à creuser dans ce cas-ci.

Au niveau des effets sociaux, le principal ou l'effet social le plus souvent mentionné des mines, c'est certes le développement économique. Ce que la littérature recensée dans le cadre de cette recension systématique a renforcé, c'est pour toutes les mines dont les mines d'uranium, il y a des compensations qui sont amenées, financières, socioéconomiques, qui sont amenées, mais elles ne sont pas toutes du même niveau et, comme je le disais tout à l'heure, notre recension d'écrits a bien confirmé que, à long terme, le bilan est négatif, même s'il y a des impacts positifs qui sont notés à ce sujet-là.

Il faut donc concevoir la mine comme une ressource naturelle non renouvelable, donc qui a un début et une fin, et que cette situation-là, ce fait-là amène en soi, finalement, à regarder tout l'ensemble d'un processus pour prendre en compte les compensations.

800

805

810

815

820

825

Ce qu'on voit comme bilan négatif aussi au niveau socioéconomique, c'est qu'il y a des coûts associés aux infrastructures mises en place, que les redevances ne compensent pas nécessairement tous ces coûts-là, que par exemple les coûts d'entretien à long terme ne sont pas nécessairement couverts par les redevances, pour donner un exemple. Ensuite, que les emplois locaux sont souvent moins avantageux, ce ne sont pas les emplois les mieux payés, donc c'est pas les emplois – la compensation, encore là, reste limitée, selon la littérature.

Et ce qu'il faut voir aussi, et ça se vérifie dans d'autres études faites au Québec déjà présentement, c'est que la main-d'œuvre qui fuit vers le travail minier est une perte locale pour le fonctionnement habituel de l'économie locale et que ce manque de main-d'œuvre là pour fonctionnement local peut entraîner des fermetures d'entreprises ou des difficultés au sein des entreprises qui, elles aussi, ont des répercussions socioéconomiques dont il faudrait tenir compte.

Spécifiquement pour les effets développement socioéconomique, les Autochtones, les personnes moins scolarisées et les communautés comportant certains facteurs, dont des facteurs d'isolement des grands centres, sont des communautés beaucoup plus vulnérables aux impacts négatifs du bilan, finalement, socioéconomique. Et le fait aussi que les compensations sont très variables, que leur efficience est peu documentée et peu démontrée, est aussi un sujet, là, qui est abordé dans la littérature sur ce sujet-là.

Il y a, au-delà des populations vulnérables, il y a d'autres facteurs qui semblent faire varier le développement de façon, de facteur négatif, c'est lorsque la communauté est de petite taille, lorsqu'elle est de milieu rural ou éloigné, lorsqu'elle comporte beaucoup de résidents de longue date ou de familles souches, lorsqu'il y a déjà une homogénéité socioculturelle très forte, où les valeurs traditionnelles sont mises souvent en exergue et où il y a des organisations plutôt informelles et moins d'organisations formelles, donc une structure moins formalisée.

Ces communautés-là semblent, selon la littérature, plus à risque mais la littérature n'a pas vidé tout l'ensemble des facteurs qui amenaient cette fragilité-là.

Un autre effet social, c'est l'effet sur l'équité entre les gens, mais aussi l'équité entre les communautés. Spécifiquement sur les mines d'uranium, il y a des effets d'iniquité qui ont été mesurés et documentés. On voit que les populations locales ont été surexposées aux inconvénients liés aux résidus et à la dégradation de l'environnement versus la population d'une région ou la population même d'une province ou d'un pays.

Et aussi, a été documentée la présence d'inégalités du pouvoir et des ressources pour se faire entendre. Donc les gens qui auraient une opinion différente ou même une opinion critique, sans être une opinion complètement contre la mine, auraient beaucoup plus de difficulté à se faire

840

845

850

855

860

865

entendre et surtout lorsque les sites sont éloignés des centres de décision et lorsque les communautés présentent des notions de faibles revenus ou de faibles scolarisations.

880

Pour toutes les mines dont les mines d'uranium, on a aussi mesuré des inégalités dans le partage des retombées positives, donc ce n'est pas tout le monde qui a la possibilité de profiter des effets favorables d'une mine à proximité, par exemple en termes d'emplois ou de richesses collectives.

885

Il reste toujours des populations très vulnérables, notamment des populations très pauvres qui ne profitent pas du tout des effets favorables et même l'effet favorable de croissance de la mine peut amener à oublier ou à mettre dans l'ombre ces populations-là plus fragiles.

890

Il y a aussi des inégalités qui ont été mesurées quant aux compensations insuffisantes pour les effets négatifs ressentis et ce que dit la littérature, c'est que les communautés autochtones sont particulièrement touchées par les iniquités parce que c'est des gens qui sont peu employés par les minières, qui occupent des emplois peu valorisés et souvent dangereux et aussi, certains écrits d'anthropologie montrent que la présence de mines tend à perpétuer le système colonialiste mis en place au XIX^e siècle et même avant, plutôt qu'à amener les communautés autochtones vers un plein développement, vers une pleine souveraineté.

895

Un troisième effet, et c'est presque mon dernier, c'est les effets sur les liens sociaux. Par liens sociaux, on entend des liens de proximité, mais on peut entendre aussi les liens sociaux comme des liens plus formalisés. Spécifiquement aux mines d'uranium, et toujours en gardant le contexte de nucléarité en tête, il y a beaucoup de tensions et de résistances qui sont mesurées.

900

Ces tensions et ces résistances-là viennent de mouvements sociaux d'opposition très divergente au sein des groupes, mais aussi du constat des inégalités qui sont amenées par la mine, inégalités, le constat étant aussi souvent accompagné d'une réflexion sur les inconvénients et les risques encourus.

905

Ce qu'on voit par contre de façon positive, c'est que ça peut créer des liens entre des sous-groupes, c'est ce qu'on appelle des liens endogènes, donc il y a des sous-groupes qui peuvent se former, se tisser serrés, puis amener plus d'entraide au sein de ces sous-groupes-là, mais cette entraide-là n'est pas réseautée à l'ensemble de la collectivité.

910

Un autre élément très spécifique aux mines d'uranium, même si d'autres études pourraient le documenter pour d'autres mines, c'est la baisse de confiance envers les autorités, surtout les autorités gouvernementales, mais ça peut être aussi les leaders locaux ou même les leaders privés.

920

925

930

935

940

945

950

La baisse de confiance est associée au faible souci prêté aux populations plus pauvres ou aux populations plus éloignées, peut être aussi associé à la façon dont les risques sont communiqués et sont pris en charge et aussi quant au faible souci qui pourrait être accordé à l'équité et à la gestion participative dans les communautés, évidemment, qui ont été mesurées. La gestion participative étant souvent une demande ou une requête des citoyens, mais justement, quand cette requête-là est peu prise en considération, non seulement les tensions se créent mais la baisse de confiance est aussi présente.

Encore une fois, ces résultats-là sont toujours à l'échelle des communautés qui ont été mesurées, mais elles peuvent quand même donner des pistes sur les risques, parce que les impacts ont été mesurés dans des communautés, mais ça donne des pistes sur les risques possibles.

Enfin, toutes les mines dont les mines d'uranium comportent des effets socioculturels, tels des changements de valeurs. Tantôt on parlait de la consommation, perte de biens matériels. C'est un élément qui a été mesuré aussi en termes de valeurs. On parle de valeurs individualistes, consuméristes et ça amène des pertes de liens sociaux.

Il y a aussi des défis identitaires, qui sommes-nous, est-ce qu'on a encore une appartenance à notre communauté, à notre village, est-ce que notre patrimoine est conservé.

Il y a aussi des effets dans le climat social au-delà des tensions qu'on pourrait traduire par des défis à l'ordre social, du vandalisme, des vols, des éléments comme ça, et la consommation ou des actes illicites.

Et il y a aussi des effets dans l'organisation des services. Souvent l'arrivée de mines et la croissance associée aux minières amènent le besoin, la nécessité d'avoir une planification et une organisation qui ne sont pas à la portée de toutes les communautés, qui ne sont pas à la portée, notamment, de toutes les municipalités et ce besoin-là amène aussi le défi de trouver des ressources différentes, des ressources variées, des ressources souvent plus spécialisées dans la planification et l'organisation et qui, encore là, ne sont pas toujours au rendez-vous d'une communauté éloignée.

Ça amène aussi des nouvelles compétences et tous ces éléments-là, il faut le voir, se passent aussi dans un temps très rapide. Quand la mine arrive, les changements communautaires et les changements, notamment, dans l'organisation de services se passent de façon très concentrée et c'est les mêmes personnes qui géraient, par exemple, une petite municipalité de mille deux cents (1200) ou trois mille (3000) habitants, qui se retrouvent à devoir organiser cette nouvelle demande là et cette nouvelle façon de planifier et d'organiser les choses de façon accélérée, de façon beaucoup plus complexe que la vie habituelle de leur municipalité.

Un petit mot pour finir sur l'acceptabilité sociale, en fait pour vous dire que dans la littérature que j'ai trouvée, spécifiquement aux mines d'uranium, c'était plutôt la notion d'une acceptation sociale qui était traitée, même si le mot acceptabilité était emprunté.

960

Donc ce qu'on voit, c'est que l'acceptation de la communauté face aux mines uranifères se modulait de façon positive ou négative, et les deux (2) facteurs documentés par l'étude que j'ai recensée à ce sujet-là étaient associés aux retombées socioéconomiques promises et aussi aux facteurs sociodémographiques présents, notamment la présence accrue dans la communauté de travailleurs et d'hommes en âge de travailler faisait moduler l'acceptation de façon positive.

965

A contrario, les communautés autochtones semblaient, selon cette étude, avoir tendance à avoir une acceptation sociale plus négative que la moyenne à ce niveau-là.

970

Mais aussi, il y avait pas, par contre, de différence entre la provenance des gens, s'ils étaient de provenance rurale ou urbaine, mais évidemment, ces deux (2) facteurs-là ne sont sûrement pas les seuls et seraient à documenter davantage.

En résumé! Alors ce qu'on peut voir, c'est qu'il y a des effets spécifiques aux mines d'uranium, des effets psychologiques, des effets sociaux qui peuvent être établis à partir de la recension, évidemment dans les limites que j'ai énoncées tantôt. C'est des effets par contre qui ont été mesurés, qui sont présents, qui ont été vécus dans les communautés.

975

Alors ces effets-là sont des effets à la qualité de vie en cas d'accident technologique, des effets en termes d'anxiété et de désarroi face aux risques sanitaires possibles liés au minerai. Aussi, une altération particulière du climat social et une perte de confiance envers les autorités toute particulière.

980

La recension a permis aussi de documenter des effets présents pour les mines uranifères et qui sont partagés par toutes les mines. L'augmentation de consommation de toutes sortes suite aux changements de revenus et pour lesquels les communautés autochtones semblent plus touchées. Des changements d'habitude de valeurs et de conditions de vie pour lesquels, encore une fois, les populations autochtones semblent plus vulnérables.

985

Des effets socioéconomiques qui, au bilan, sont d'un bilan plus négatif quand on considère toute la durée du cycle minier et qui sont associés au phénomène «boomtown» en partie.

990

La création d'inégalités sociales, donc une différence entre les coûts vécus par les individus et les avantages qu'ils en retirent. Et des inégalités aussi en termes de compensations.

La recension aussi a permis de soulever des effets qui seraient à documenter davantage avant de poser des questions, des effets sur la qualité de vie générale en termes d'eau potable, de milieux naturels ou de tissus urbains. On parlait des groupes excentrés ou des quartiers excentrés qui se créent.

1000

Des effets psychologiques pour les travailleurs et leurs proches liés aux conditions de travail, aux horaires et aux changements répétés qu'ils vivent.

1005

les caractéristiques de la communauté, mais des effets sociaux aussi qui peuvent se traduire par un certain racisme envers certains groupes.

Et des effets sociaux qui sont associés notamment, pour lesquels il faudrait mieux connaître

En conclusion! Pour une fois, on ne peut pas dire qu'au niveau psychologique et social, il y a vraiment besoin de plus de recherches pour conclure à des impacts.

1010

J'ose conclure qu'il y a vraiment des impacts associés aux mines uranifères dans les communautés, c'est des impacts qui ont été mesurés par des méthodes reconnues.

1015

Ces impacts-là, par contre, ce sont des effets qui sont en grande partie des effets évitables ou des effets qu'on peut diminuer. Et ces effets qu'on peut diminuer là, c'est par la planification, l'évaluation, la connaissance du milieu, des stratégies de gestion et l'application des règles de l'art qui sont prônées par des organismes tels le IAIA pour l'évaluation des impacts sociaux.

Et ces stratégies-là de gestion, notamment, la Santé publique en propose et c'est ce que la deuxième partie, la deuxième présentation aimerait vous présenter.

LES APPROCHES D'ANALYSE DE RISQUE ET PISTES DE GESTION

1020

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

1025

J'inviterais mes collègues à se joindre à moi.

PAR LE PRÉSIDENT :

1030

Je vous remercie. Oui, voilà, vos collègues...

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Arrivent en renfort.

1035

PAR LE PRÉSIDENT :

En renfort, oui! Merci pour l'expression.

1040

Alors on retrouve madame Bourgault et madame Croteau, docteure Croteau.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1045

Alors, bien en fait, comme le rapport de l'Institut était une création collective, il nous semblait tout à fait légitime de vous présenter nos pistes de gestion de façon collective, puisqu'elles sont aussi soulevées de façon thématique pour les trois (3) grands blocs que nous avons présentés aujourd'hui sur les effets de l'exposition à des mines uranifères.

1050

Donc les objectifs de notre présentation, qui va être très courte et bien modeste, c'est d'abord d'expliquer le contexte de gestion des risques qui est souhaitée, la perspective qui est souhaitée par la Santé publique québécoise pour la gestion des risques à la santé.

1055

C'est aussi proposer quelques pistes qui sont vraiment associées aux mines uranifères et qu'on a soulevées. Et voilà tout simplement. Et d'enclencher, bien sûr, la discussion et la réflexion de la Commission à ce niveau-là.

En 2003, la Santé publique a publié un cadre de référence en gestion des risques pour la santé, approprié au réseau de la Santé publique québécoise, mais bien sûr que la Santé publique souhaite voir appliqué, pour la gestion des risques en général au Québec.

1060

C'est un cadre de gestion qui reprend finalement des modèles de gestion des risques qui sont bien connus et qui en a fait, finalement, une agglomération. Et qui présente une approche global dans laquelle l'analyse, la définition de problème et du contexte, et l'évaluation des risques en tant que tels, ce que dans d'autres vocables on appelle l'analyse de risques, ne sont pas scindées de l'ensemble de la gestion des risques, mais sont bien une partie très importante mais une partie tout de même, d'un cycle de gestion qui, ce cycle-là, devant obéir à des principes et à des éléments communs.

1065

Donc c'est le cadre que vous voyez à l'écran et où la communication sur les risques est centrale. Et ce que le cadre de gestion des risques présente, c'est que cette communication-là, ce n'est pas de donner de l'information aux gens concernés, c'est bien d'ouvrir un dialogue, donc il

s'agit bel et bien d'une communication bilatérale et qui devrait être vécue à chaque étape de la gestion des risques.

1075

Donc de la définition du problème en passant par l'évaluation, l'identification et l'examen des options, le choix de la stratégie, la mise en œuvre mais aussi la réflexion, l'évaluation du processus et des interventions.

1080

Ce cadre de gestion là présente pas juste des étapes qu'on souhaite voir adoptées, ces étapes-là, dans le fond, elles existent déjà. Ce que la Santé publique présente, c'est de concevoir ces étapes-là comme un cycle plutôt que de les scinder de façon tout à fait artificielle.

1085

L'innovation du cadre de gestion, c'est les principes directeurs sur lesquels la Santé publique souhaiterait que toute la gestion s'appuie. Vous les avez ici à l'écran.

Donc le premier principe, c'est de mettre la priorité sur la protection de la santé humaine dans la gestion des risques.

1090

Le second, qui est la prudence, de prôner la réduction, l'élimination des risques chaque fois qu'il est possible de le faire, et l'adoption d'une attitude vigilante pour agir de manière à éviter tout risque inutile.

1095

Ensuite, la rigueur scientifique qui est de se baser sur les meilleures connaissances disponibles, d'avoir des avis aussi multifacettes, donc multidisciplinaires, et d'être sûr que toutes les facettes d'un problème ont été examinées et qu'il y a des opinions provenant des différentes disciplines et différentes écoles de pensée, y compris les approches plus minoritaires.

1100

Ensuite le principe d'équité qui garantit la juste répartition des bénéfices et des inconvénients des risques au sein des communautés.

La transparence qui est d'avoir un accès facile, rapide, à toute l'information critique et à toutes les explications pertinentes pour toutes les parties touchées.

1105

L'ouverture qui incite fortement aux parties intéressées touchées à participer au processus, donc pas seulement à pouvoir dire leur opinion, mais à vraiment être en participation du processus. à exprimer leur point de vue, faire connaître leurs préoccupations, faire connaître leurs besoins, contribuer à la recherche de solutions et avoir la capacité d'influencer les décisions de gestion.

1110

Et enfin, un principe qui est plus souvent utilisé en anglais, « l'empowerment », l'appropriation de ses pouvoirs où on préconise que la gestion des risques ultimement, un peu comme dans la notion de développement durable telle, entre autres, qu'exprimée par Corinne Gendron, ultimement la gestion des risques doit favoriser le renforcement des capacités des communautés touchées, la capacité des communautés à prendre elles-mêmes des décisions éclairées et à agir elles-mêmes pour les risques qui les concernent.

1115

Ces principes-là, pourquoi ils sont importants, c'est parce qu'ils sous-tendent, finalement, les pistes de gestion. Parfois ils les sous-tendent de façon plus implicite, parfois, vous le verrez dans nos trois (3) interventions, de façon plus explicite. Mais ces principes-là constituent finalement la trame de fond des pistes de gestion que nous aimerions vous présenter en lien avec les mines uranifères.

1120

PAR Dre AGATHE CROTEAU:

1125

Bonjour. Alors pour ce qui est du volet épidémiologique, il y a pas grand-chose à ajouter à la présentation que j'ai faite cet après-midi.

1130

Merci. Comme on l'a dit cet après-midi, les études sur les populations qui résident près des mines d'uranium ont pas pu démontrer d'augmentation des effets néfastes sur la santé, mais il y a quand même de l'incertitude à plusieurs niveaux qui justifie d'autres recherches, qui justifie que, advenant l'installation d'une mine d'uranium, il faudrait surveiller adéquatement la santé de la population. La santé des travailleurs est déjà surveillée, mais intégrer ça dans un programme de surveillance de santé de toute la population de la région.

1135

Pour ma part, c'est ce qu'on avait à suggérer comme piste de gestion.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BOURGAULT :

1140

Donc, par rapport au volet analyse de risques, si je refais un bilan de ce qui a été démontré dans le rapport, c'est que les mines d'uranium pourraient contribuer à augmenter, par rapport au bruit de fond qui est déjà établi dans une région, l'exposition aux contaminants environnementaux à des populations avoisinantes.

1145

Donc dans le cas où une mine serait implantée, il s'avérerait pertinent de caractériser cette exposition supplémentaire par la détermination de l'exposition au bruit de fond des populations avoisinantes, et l'établissement d'un programme de surveillance de contamination de l'environnement, et de la réalisation de l'analyse de risques à partir de scénarios d'exposition qui reflètent vraiment les réalités régionales.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Alors au niveau social et psychologique, je vous dirais que le fait que les impacts soient bien documentés amène des pistes de gestion sans doute plus nombreuses.

Au-delà d'avoir plus de recherches, non pas pour documenter les effets, mais pour documenter des éléments qui pourraient influer sur les effets, comme les perceptions, les représentations sociales ou les politiques publiques, la nécessité semble poindre pour avoir des approches évaluatives des impacts sociaux, des approches évaluatives multidisciplinaires, globales et participatives puisque, selon les règles de l'art en évaluation des impacts sociaux, les approches participatives sont beaucoup plus efficaces et efficientes.

Il semble aussi que les pistes de gestion qui sont suggérées vont vers des stratégies encore là participatives de gestion des risques qui pourraient être similaires à la gestion intégrée des ressources notamment.

Et de mettre en place des mesures pour la santé psychologique, notamment, pour les familles en région isolée.

Et l'autre élément aussi que j'ai présenté tout à l'heure, c'est de concevoir une vision à long terme pour la planification et de mettre l'accent sur une planification, sur avoir des outils de planification, des instruments de planification et du support à la planification pour les communautés qui accueillent, finalement, des mines d'uranium.

Alors voilà bien modestement, là, nos pistes de gestion au-delà de prendre en considération ce qui est recommandé par la Santé publique dans le domaine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Est-ce que mes collègues veulent commencer?

PAR LE COMMISSAIRE :

Je vais commencer. Merci madame Brisson. Vous avez commencé votre présentation en faisant référence aux travaux et aux recherches de Gabrielle Hecht qui parlaient de nucléarité.

1150

1160

1155

1165

1170

1175

1180

Vous avez défini la nucléarité.

1190

Juste pour m'assurer de l'avoir bien compris, parce que c'est quand même loin de mon domaine d'expertise, c'est une construction, je dirais sociopolitique de l'uranium, est-ce que ça veut dire que l'uranium sans sa finalité ne représente pas d'enjeux dans sa construction sociale?

1195 PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

Ce que ça veut dire, c'est que pour certaines communautés ou certaines personnes, l'uranium ne peut se concevoir sans sa finalité en lien avec la filière nucléaire.

1200

Pour d'autres, bien, je crois qu'en fait, l'uranium ne peut se concevoir sans sa finalité, mais elle devient associée au nucléaire quand les gens ne peuvent dissocier la finalité nucléaire de l'uranium, tandis que pour d'autres communautés ou même d'autres personnes, ils vont concevoir l'uranium dans une finalité, par exemple médicale ou une finalité d'outil du quotidien.

1205

PAR LE COMMISSAIRE :

1210

Quand vous avez présenté les effets psychologiques, vous avez notamment indiqué que les effets psychologiques étaient associés à la perception de risque, et la littérature est quand même assez riche là-dessus qui fait comprendre que finalement, la perception du risque pour la personne qui la perçoit devient sa propre réalité.

Est-ce qu'il existe des stratégies qui permettent d'arriver à faire converger le risque perçu avec le risque scientifique?

1215

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1220

En fait, pour les tenants des sciences sociales du paradigme constructiviste, les scientifiques aussi ont une perception qui est différente de la perception, si vous voulez, de d'autres personnes. Donc chacun a sa propre perception des faits; parfois, cette perception-là est la perception d'un risque alors que pour d'autres parties prenantes du même élément examiné, ce sera une perception différente.

1225

Donc il n'y a pas de méthodes pour faire converger les perceptions, parce que si on postule que chacun a une vision, ce n'est pas nécessairement qu'il y a une mauvaise vision, une bonne vision, c'est juste des visions différentes qui sont autour d'un même enjeu.

Ce que les méthodes préconisent, c'est plutôt des approches pour faire dialoguer les façons de voir, et pour en arriver à une construction commune de la façon dont on va répondre à l'enjeu, malgré la variété des visions.

1230

PAR LE COMMISSAIRE :

Je pense que j'aimerais poursuivre dans la question, de façon plus opérationnelle.

1235

Votre collègue, madame Bourgault établit un risque toxicologique sur une base quantitative; admettons qu'elle établit un risque de un sur un million (1/1 M), mais les gens des communautés perçoivent ce risque-là comme étant inacceptable et très élevé.

1240

Pour la communauté scientifique, effectivement, c'est une façon de voir aussi, d'apprécier, le risque reste le risque, il est quantifié. Est-ce qu'il y a moyen de favoriser cette convergence pour permettre aux gens d'apprécier le risque ou de percevoir le risque de façon, je dirais plus fidèle à son risque scientifique?

1245

En fait, je reprends la même question mais d'une autre façon.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1250

Bien, je dois vous avouer que je suis mal à l'aise de vous fournir une réponse, puisqu'il y a beaucoup quand même de réflexions éthiques, philosophiques, anthropologiques sur le fait que le risque perçu par les communautés qui serait différent du risque perçu par un scientifique n'est pas nécessairement une vision biaisée ou une vision amplifiée de la situation. C'est juste une vision différente.

1255

Donc vouloir changer la vision des autres au profit de la vision scientifique serait, à quelque part, imposer finalement un pouvoir de l'un sur les autres. Et il y a un malaise quand même éthique disciplinaire autour de cette façon de voir.

1260

Donc il y a beaucoup plus d'études qui amènent en dialogue les façons de voir, donc que les scientifiques expliquent davantage comment ils arrivent à leurs mesures scientifiques, que les savoirs locaux, non seulement les préoccupations, mais les connaissances expérimentielles qui contribuent à la perception individuelle, perception citoyenne, soient aussi amenées en balance et que ce soit ces mélanges-là, donc sortir un petit peu de la discipline très carrée de la mesure scientifique qui pourrait être celle de Marie-Hélène, pour amener finalement d'autres savoirs, d'autres données à prendre en considération, une fois qu'on amène ces autres éléments là autour de la table et qu'on explique, que chacun explique les sources de ces savoirs-là, là, le dialogue,

habituellement, se fait beaucoup mieux, et on n'est plus dans une partie de pouvoir où il y a une bonne façon de voir et une façon à modifier.

1270

On est plutôt dans une façon où on travaille autour d'un enjeu commun et on essaie de se créer un langage commun d'abord, des règles communes de dialogue et d'objectifs, et une fois que ça, c'est fait, on en arrive aussi à des arrangements, des arrangements qui peuvent être acceptables pour toutes les parties.

1275

En fait, ce que je vous fournis là, c'est la définition d'acceptabilité sociale, si elle est bien comprise, si elle est bien construite, et telle qu'entre autres Marie-Josée Fortin, Yann Fournis à l'UQAR en font la promotion et l'ont développée. C'est pas juste une promotion, mais ils l'ont développée.

1280

PAR LE COMMISSAIRE :

- -

Je rentrerai pas directement dans ce thème-là, puisqu'il sera l'objet d'un atelier.

1285

Vous avez, dans votre recensement de la littérature, recensé, je pense, une quinzaine d'études, huit (8) et sept (7), huit (8) du premier groupe et sept (7) du deuxième groupe, et entre autres, parmi ces études, il y a une seule étude canadienne réalisée en Saskatchewan.

1290

Elle a été réalisée il y a trente (30) ans environ, en 95, c'est-à-dire vingt quelques années, je voulais savoir auprès de monsieur LeClair, est-ce que la CCSN qui finance les recherches, si j'ai bien compris dans la présentation de tout à l'heure, vous pouvez financer les recherches, est-ce que vous financez des recherches également pour déterminer l'impact social ou psychosocial des communautés environnantes?

PAR M. JEAN LECLAIR:

1295

Non, ça se fait pas présentement. Ces études-là se font plutôt de la province, parce qu'il y a quand même des études qui se font par la province dans tout le contexte du développement dans la Saskatchewan.

1300

Mais la CCSN, présentement, c'est pas un dossier dans lequel on fait de la recherche sur les effets sociopsychologiques.

PAR LE COMMISSAIRE :

1305

À votre connaissance, s'il n'y a pas d'études qui ont été recensées, est-ce qu'il est possible que la province ait réalisé des recherches sur l'impact psychosocial et que ce soit une

documentation qu'on pourrait avoir accès, mais qui ne soit pas nécessairement actuellement de nature publique, à votre connaissance?

PAR M. JEAN LECLAIR:

1310

Je peux sûrement essayer d'entrer en contact, et j'ai plusieurs contacts dans la province, pour voir s'ils ont des documents qu'on peut vous fournir.

PAR LE COMMISSAIRE :

1315

Merci. Madame Brisson, quand vous avez entre autres indiqué que les communautés autochtones semblaient être plus vulnérables, est-ce qu'il y a des raisons qui expliquent cette vulnérabilité?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Bien, d'une part, leur lien particulier et complexe et multiple avec l'environnement naturel qui rend justement tout changement du milieu naturel avec une résonance beaucoup plus forte que ce qu'on peut le concevoir comme Non-Autochtones, ce volet-là certainement.

1325

1320

Il y a aussi les conditions de vie de base du milieu autochtone où les gens ont souvent une scolarité moins élevée; il peut y avoir plus de problèmes de pauvreté, donc ces éléments-là, intrinsèques, si vous voulez. Un certain héritage du colonialisme qui amène aussi à être plus fragile, en plus de la structure même de dépendance qui, elle aussi, accroît ce risque-là.

1330

1335

1340

PAR LE COMMISSAIRE :

Je vais poser une autre question, quitte à revenir, je laisserai la place à mes collègues!

J'ai vu dans les effets socioéconomiques des aspects qui touchent entre autres l'équité.

Est-ce que la Commission doit comprendre que dans l'équité, toute la dimension de justice sociale, elle est implicitement intégrée?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

1345

Donc quand vous avez fait référence au fait que les mines de façon générale, et non pas seulement les mines d'uranium, favorisaient les inégalités sociales, pourriez-vous fournir un peu plus d'informations pour qu'on puisse comprendre jusqu'à quel point ces inégalités sociales peuvent être importantes, surtout dans un contexte d'une communauté autochtone?

1350

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1355

Bien en fait, ce que j'ai dit, ce que les résultats disent, c'est que ça crée des inégalités, non pas sociales en général, mais des inégalités dans le partage des retombées positives. Et ces inégalités-là sont déclinées en trois (3) volets; donc la possibilité inégale de profiter des effets favorables associés à la mine, par exemple la création d'emplois.

La compensation qui peut être insuffisante ou qui a été mesurée comme insuffisante dans certains cas pour des effets négatifs ressentis, par exemple le prix du logement qui croît beaucoup ou la dégradation de l'environnement.

1360

Et les communautés touchées, ce que dit la littérature recensée, c'est que les communautés autochtones sont plus particulièrement touchées par l'inégalité dans le partage des retombées positives, parce qu'il semble ou en tout cas, les cas documentés montraient qu'ils étaient peu employés, dans les études de cas soulevées, qu'ils occupaient des emplois peu valorisants et dangereux et aussi, évidemment c'était une approche d'anthropologie critique qui amenait à conclure que le système colonialiste était davantage maintenu par les mines.

1365

Donc c'est les inégalités dans le partage des retombées positives qui est là.

1370

Par système colonialiste, il faut pas voir juste de la politique ou des négociations autochtones, il faut voir que ça maintient le manque de contrôle sur la gestion. Dans certains cas, ça l'a effacé les titres aborigènes, c'est pas nécessairement ce qui se passerait au Canada ou au Québec, mais ça c'est quand même vérifié dans les cas étudiés, et ça maintient aussi les classes sociales déjà établies dans la réserve où les leaderships traditionnellement mis en place par, par exemple la Loi sur les Indiens, ça contribue à les maintenir, à les cristalliser.

1375

PAR LE COMMISSAIRE:

1380

Est-ce que selon vous ou selon les données de la littérature, ces inégalités seraient plus importantes pour les communautés plus petites?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1385

Bien en fait, en général, le bilan négatif plus grand que les effets positifs est accru dans le cas justement, oui, des localités plus petites, plus éloignées aussi, avec des populations aussi déjà plus vulnérables, c'est certain. C'est tous des éléments qui accroissent ces inégalités-là et ces effets-là en général.

1390

PAR LE PRÉSIDENT :

Je voudrais poursuivre sur ce que vous venez de dire. Je comprends mal que ça les petites communautés, vous dites que finalement, c'est un facteur de division, parce que j'imaginerais a priori qu'il y aurait plus de gens en proportion qui seraient embauchés, qui travailleraient.

1395

Pouvez-vous me détailler un peu plus votre pensée?

Pourquoi dans une grande communauté, ça aurait moins d'effets que dans une petite?

1400

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Ah, je ne parlais pas des facteurs de division, je parlais des effets négatifs socioéconomiques, c'est ça.

1405

Parce que dans les petites communautés, il y a moins de diversité entre autres dans les emplois disponibles, les entreprises disponibles. On pense aussi à des communautés qui deviennent plus dépendantes, plus mono-industrielles.

1410

Donc c'est des éléments comme ça qui les rendent plus fragiles aux effets socioéconomiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

1415

Dans les effets sociaux, vous avez dit qu'il arrivait souvent que les coûts des infrastructures s'avéraient plus élevés que les redevances, donc qu'il y avait un bilan négatif, même sous ce rapport.

Est-ce que vous avez des études qui ont analysé spécifiquement cet aspect?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Pour l'uranium, je n'en ai pas dans la recension. Par contre, pour d'autres problèmes, pour d'autres dossiers associés aux ressources naturelles non renouvelables, entre autres le gaz de schiste, ces études-là existent.

1425

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous avez mentionné d'ailleurs comme une des sources d'impacts sociaux le fait que les ressources sont non renouvelables.

1430

Pourquoi le fait que ce sont des ressources non renouvelables, est-ce que vous visez un élément particulier?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

1435

Bien en fait, les analyses sur l'effet « boomtown » portent beaucoup sur l'effet « boomtown » associé aux ressources non renouvelables, parce qu'une fois que la ressource est exploitée, il n'en reste plus. Donc l'effet « boomtown » est une croissance. Hier, le docteur Gosselin l'a expliqué, il y a une croissance forte, suivi d'un palier, puis d'une décroissance rapide et très forte aussi.

1440

La décroissance est liée à la fin de l'exploitation de la ressource, et le fait qu'elle ne soit pas renouvelable amène inéluctablement cette fin-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1445

Avez-vous une idée comment un promoteur, une compagnie pourrait limiter ces impacts sociaux négatifs qui vous amènent à dire que le bilan global n'est pas favorable?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1450

Bien, je pense que d'abord, en connaissant bien la communauté où il va s'implanter, donc en faisant une caractérisation de base, un temps zéro, cette caractérisation-là devrait mettre l'accent sur les facteurs de risque. Donc c'est sûr qu'en ayant déjà une bonne idée des facteurs de risque propres à la communauté, ensuite en mettant aussi, il y a le promoteur, mais il y a également, il y a un appareillage autour de la planification, comme je l'ai mentionné, et là, la responsabilité, je ne l'attribue pas nécessairement au promoteur autour de ça.

Il y a aussi en évaluant puis en faisant la caractérisation, c'est accompagné aussi d'une évaluation des impacts sociaux. Mais cette évaluation-là, elle doit aussi se poursuivre dans le suivi. Donc avoir une évaluation qui perdure dans le suivi au niveau des impacts sociaux.

1465

Et ce qui est particulier au niveau des impacts sociaux, c'est que ces impacts-là varient dans le temps. Ce n'est pas nécessairement les mêmes impacts qui vont être vécus et mesurés à l'année de construction par exemple d'une mine qu'à l'année 10 de l'exploitation ou même à l'année 15 de l'exploitation où la fin de la mine est plus palpable.

1470

présente pour permettre d'être raffinée dans la mesure des impacts.

Donc l'ouverture dans la méthode d'évaluation des impacts sociaux doit être absolument

J'en ai mentionné d'autres dans mes conclusions, mais spontanément maintenant, c'est les

PAR LE COMMISSAIRE :

trois (3) qui me viennent.

1475

Justement, je vais vous souffler une des pistes que vous suggérez dans votre rapport, qui mérite peut-être d'être un peu explicitée.

Vous indiquez à la page 205 de votre rapport :

1480

«Il est recommandé de procéder à une analyse quantitative de l'ampleur et de la signification de la pêche et de la chasse au sein des communautés autochtones, de manière à pouvoir disposer au moment opportun d'une base de l'argument visant à mettre en valeur les pratiques des communautés sur leur territoire.»

1485

J'avoue qu'à la première lecture, je dis, ah, c'est intéressant, mais après ça, je me suis dit, c'est quoi le lien, comment on peut récupérer cette recommandation-là en lien avec le développement minier? Comment ça peut contribuer à aplanir les choses ou à impliquer les communautés autochtones?

1490

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Bien en fait, c'est pas une de mes recommandations, c'est la littérature qui suggère cet élément-là.

1495

Et dans le fond, en connaissant non seulement les usages traditionnels, mais j'ajouterais les savoirs traditionnels, c'est comme de documenter finalement également ici le temps zéro; donc en documentant plus finement ces éléments-là, il y a beaucoup plus de facilité à percevoir les impacts

qui vont être vécus par les communautés autochtones et justement à trouver des éléments pour éviter ou minimiser les impacts qui seraient vécus en termes de savoirs traditionnels et d'usages traditionnels.

PAR LE PRÉSIDENT :

1505

Avez-vous une idée, en Saskatchewan, comment les Autochtones ont vécu l'important développement que l'on connaît?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Malheureusement non, c'était pas le but du travail.

1510

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, mais je me disais, peut-être que vous aviez croisé des études qui en parlaient?

1515

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Bien, j'ai parlé un peu avec monsieur Irvine qui est en Santé publique en Saskatchewan. J'ai vu des travaux quand même de dialogues qui essayaient d'être mis sur pied, mais les résultats ne me sont pas connus.

1520

PAR LE PRÉSIDENT :

Si un projet important s'implante dans une communauté où il y a une forte opposition, est-ce que le temps va changer les perceptions ou les ancrer davantage? Qu'est-ce qu'on voit dans la littérature là-dessus?

1525

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1530

C'est variable selon les projets, mais j'ai pas vu, sur les projets miniers uranifères. Un projet de recherche que je mène présentement autour d'une mine montre que ces tensions-là ne se dissipent pas et qu'elles sont – parfois le silence de la communauté ne veut pas dire nécessairement que la tension est terminée. Ça veut simplement dire une pause, et la moindre étincelle peut remettre le feu aux poudres.

1535

Ce qu'on voit aussi dans des secteurs très controversés, je vais vous parler de ce que j'ai bien documenté comme chercheure, dans le secteur très controversé des porcheries, entre le projet et la création de la porcherie, la tension a diminué; par contre, la littérature pour des projets,

tel le gaz de schiste, montre que l'arrivée du projet a encore monté d'un cran les conflits et les tensions plutôt que de les diminuer, puisque ça dépend finalement de la réalité qu'on a devant nous versus le projet qui a été annoncé.

PAR LE PRÉSIDENT :

1545

Est-ce que les impacts psychosociaux auxquels vous référez se traduisent d'une façon mesurable par des impacts je dirais financiers sur le système de santé? Est-ce que ça se traduit tangiblement par des effets santé?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1550

Une partie de ces impacts-là se traduisent, mais c'est vraiment pas tous les impacts qui se traduisent par une mesure directe sur les services, puisque les services ne sont pas nécessairement utilisés.

1555

Et dans le cas de la dépression, des problèmes notamment ou des impacts psychologiques, c'est quand même un élément bien documenté que ces impacts-là ne sont pas nécessairement tous adressés aux services de santé et que plusieurs de ceux-là sont vécus individuellement et de façon très souffrante, mais replié sur soi-même.

PAR LE PRÉSIDENT :

1560

Est-ce que ça peut avoir un impact mesurable sur l'automédication? Je sais qu'il y a des recherches parfois en santé sur certains phénomènes, puis qu'on essaie de mesurer ça...

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1565

Malheureusement, ce n'est pas un domaine que je connais.

PAR LE PRÉSIDENT :

1570

Vous n'avez rien vu là-dessus?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. J'en aurais une dernière! Dans les effets endogènes positifs, l'amélioration de la santé économique personnelle d'un bon nombre d'individus dans la communauté, avec ce qu'on appelle généralement l'amélioration du niveau de vie, vous avez parlé d'inégalités, je comprends que ça peut en engendrer, mais est-ce que ça peut améliorer en fin de compte globalement, je dirais, la santé, à cause de l'amélioration du niveau de vie?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

La littérature n'allait pas jusque-là, et je ne peux pas vous répondre de façon générale.

Ce que je peux vous répondre, c'est en lien avec un projet de recherche sur une ville minière présentement où l'amélioration – ce que je vous dirais, c'est que même si cette amélioration-là existait, et ça, je ne l'ai pas mesurée dans mon projet de recherche, ce que par contre le projet a bien mesuré et documenté, c'est qu'il reste toujours une partie de la population vulnérable qui ne bénéficie pas du tout de cette amélioration-là de la richesse si elle est là et qu'ils restent au contraire enclavés, encarcanés dans les problèmes qu'ils avaient déjà et même que ces problèmes-là sont un peu balayés sous le tapis, sont maintenant tus et qu'ils ont moins finalement d'accès aux services, d'accès à des façons organisationnelles de s'en sortir.

PAR LE PRÉSIDENT :

Michèle.

PAR LA COMMISSAIRE :

Je commencerais avec deux (2) petites questions de précision, probablement que c'est écrit dans votre rapport que j'ai consulté, mais peut-être plus en diagonale que l'a fait avec rigueur mon collègue docteur Zayed.

La première question, dans le cas des populations aborigènes, autochtones, vu que ce sont des études de cas, c'est en quelle année et dans quel pays? C'est très pointu, mais en fait, vous allez comprendre, ce que j'essaie de voir, si on a affaire ici à une étude de cas pratiques historiques ou des pratiques relativement récentes avec des communautés qui ont une structure semblable à celle que l'on a au Québec et au Canada?

1610

1580

1585

1590

1595

1600

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1615

Bien, je vous dirais, de base, la recension a été faite dans notre grille de sélection de la pertinence pour qu'il y ait une comparabilité quand même avec le Canada. C'est pour ça qu'il y a de la littérature qui n'est pas du tout présente, là.

1620

Mais ce que je vois dans mon bilan, c'était des études, je vois ici 2007, 2007, 2011, 1991 en Papouasie.

PAR LA COMMISSAIRE :

1625

OK, ça donne un bon ordre de grandeur, je consulterai l'annexe, mais ça me rassure. J'avais peut-être mal saisi dans votre mise en contexte jusqu'à quel point vous étiez dans un contexte historique assez récent.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1630

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

1635

Vous avez aussi fait référence à la nucléarité comme un des facteurs de crainte, qui fait que la perception du risque est augmentée. Vous avez parlé d'accidents technologiques.

Donc si la question était : est-ce que c'était aussi pour des périodes relativement récentes qu'il y avait eu des accidents technologiques qui avaient pu exacerber la perception du risque?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1640

Il faut que je retrouve l'étude, mais je vous dirais que la plus vieille étude, c'était 1985, et que la majorité des études sont après 2005. Juste un instant, je vais la rechercher!

1645

PAR LA COMMISSAIRE:

En fait, vous avez quand même répondu en disant que dans votre grille d'analyse, vous avez tenu compte de ce facteur-là. Je veux pas vous obliger à aller fouiller, je ferai le travail, c'est mon effort à faire, je vous remercie!

1650

En fait, ça, c'était juste pour me rassurer du cadre dans lequel ça a été fait.

Maintenant, je vois que vous avez pris une grande attention à regarder le contexte minier uranifère mais toujours dans une perspective d'une mine, donc vous regardiez le contexte minier, puis ce qui le différencie d'une mine d'uranium.

1660

Mais quand on regarde ça de façon plus macro, dans le fond, on pourrait appliquer ça à n'importe quelle communauté qui reçoit une compagnie qui va faire un produit qui est perçu comme toxique, je sais pas, moi, à l'époque des alumineries, bon, aujourd'hui ça a changé, mais une petite communauté qui va recevoir un projet de cimenterie, un projet de papetière, puis que la papetière ferme au bout de vingt (20) ans, cette dynamique de déstructuration d'un milieu et de tout ce que ça amène d'iniquités, ça se vit avec à peu près n'importe quel projet industriel dans un pays où il y a une mono-industrie.

1665

Est-ce que c'est un peu vrai, dans le fond, et ce n'est pas le lot que des mines?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Non, tout à fait, tout à fait. Ça se vérifie si on compare plusieurs types de projets.

1670

Mais notre étude était sur les mines uranifères, puis l'extrapolation n'a pas été faite.

PAR LA COMMISSAIRE :

1675

Puis vous avez mis sept (7) principes pour amener des pistes de solutions, mais j'entendais dans les derniers échanges avec docteur Zayed, avec monsieur Francoeur, le temps joue, est-ce qu'un des principes ne devrait pas être de dire, devons-nous prendre du temps avant plutôt que d'avoir à faire du « damage control » après?

1680

Pourquoi le temps avant n'est pas mis comme un des facteurs de réussite?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1685

Bien, je n'étais pas dans le secret des dieux ou dans toutes les discussions qui ont présidé aux principes directeurs du cadre de référence, mais c'est sûr qu'un niveau beaucoup plus modeste, quand je parle de l'importance de la planification, le facteur temps est nécessairement implicite à l'importance de la planification pour une planification bien sentie, bien réalisée.

PAR LA COMMISSAIRE :

1690

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1695

Madame Cyr s'il vous plaît.

PAR LA COMMISSAIRE CYR:

1700

Oui, ce que j'aimerais savoir, c'est dans l'étude, la revue de littérature, est-ce qu'on a aussi évalué ou est-ce qu'il y avait des études de cas qui touchaient une municipalité nordique, dans le fond, le village de Joutel qui a fermé, Gagnon, ou d'autres communautés comme Chapais qui a connu effectivement la création de cette communauté-là à partir d'une exploitation des ressources minières, mais lorsque les dernières mines ont fermé, ça l'a eu un impact, est-ce que dans l'étude de cas, est-ce qu'on parlait de ces communautés nordiques au Québec? Excusez-moi, bien entendu, même si c'était pas des ressources uranifères, mais minières.

1705

PAR LE PRÉSIDENT :

1710

Oui, en fait, la question vise le phénomène « boomtown » mais dans le Nord, dans les milieux nordiques québécois.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1715

Bien, malheureusement la recension était vraiment sur les mines uranifères, mais c'est une excellente piste pour des recherches comparatives puis des recherches longitudinales, de regarder ces éléments-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1720

Mais à votre connaissance, il n'y en a pas eu sur les milieux québécois que madame Cyr vient de nommer, non?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1725

Bien, quelques-unes, mais pas nécessairement très nombreuses ni très systématisées.

Puis il y a aussi le facteur de comparabilité des études, des points étudiés qui amènent quand même une difficulté de généralisation dans les études actuelles au Québec.

1730

PAR LE PRÉSIDENT :

Joseph, vous vouliez poser une autre question?

PAR LE COMMISSAIRE:

1735

Une question avec une approche un peu anecdotique, mais qui, je pense, est importante quand même.

1740

Ça fait bientôt six (6) mois que nous avons amorcé les travaux de la Commission, ça fait six (6) mois que je vis sur des horaires atypiques, et c'est évident que, vous l'avez présenté tout à l'heure, que la question du « fly in-fly out » et des horaires atypiques, ce sont des facteurs importants dans l'appréciation de la qualité de vie.

1745

Est-ce que vous pourriez nous dire jusqu'à quel point – en fait, je voudrais savoir, de façon anecdotique, qu'est-ce qui m'attend au bout de six (6) mois? Et plus sérieusement, quel est l'impact pour les travailleurs qui vivent sur des longues périodes de temps avec des horaires atypiques? Est-ce que ça a été bien documenté?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1750

J'ose même pas vous dire ce qui vous attend après!

1755

Bien moi, je peux juste vous parler des effets psychologiques, et comme je l'ai soulevé, ce n'est pas si bien documenté, puisque nous n'avons même pas d'études revues par les pairs sur le sujet, en tout cas soit des mines uranifères, soit de toutes les mines, comprenant les mines uranifères.

Et n'étant pas en santé au travail pour les autres volets, je ne sais pas si c'est bien documenté ou pas. Mais je peux faire une recherche pour le savoir si c'est un besoin de la Commission.

1760

PAR LE COMMISSAIRE :

Bien, pas pour le moment, non, merci.

1765

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Cyr.

1770

PAR LA COMMISSAIRE CYR:

Écoutez, ce soir, moi, je suis un peu surprise de voir qu'il semblerait qu'il n'y aurait pas d'étude qui a été faite par rapport à la Saskatchewan, parce que c'est l'exemple qu'on nous donne,

ou est-ce qu'ils n'ont pas consulté les études qui ont été faites en Saskatchewan ou c'est qu'il y en a jamais eu d'études sur les effets psychologiques de l'uranium en Saskatchewan?

1775

PAR LE PRÉSIDENT :

Je note votre surprise.

1780

PAR LE COMMISSAIRE :

Madame Brisson, vous avez quand même fait référence dans le cadre de votre étude à une étude, malheureusement qui date de 85, donc qui date depuis très longtemps.

1785

Madame Cyr, je demandais tout à l'heure à monsieur LeClair s'il y a eu d'autres études par la suite, il ignore la réponse, mais il a exprimé son intention de demander l'information auprès de la province.

1790

Mais peut-être que je vais laisser la chance à madame Brisson de voir s'il y a d'autres éléments à ajouter.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1795

Bien, dans l'application de la méthode de recherche, des stratégies de recherche dans les bases de données dans la révision des sites Internet, dans les stratégies que j'ai énoncées, nous n'en avons pas trouvé.

1800

J'ai communiqué avec le docteur James Irvine qui est médecin hygiéniste en Saskatchewan, il m'a envoyé toutes les études dont il disposait; et parmi ces documents-là, la seule qui a passé les étapes pour la recension d'écrits, c'est l'étude de 1985.

PAR LA COMMISSAIRE CYR:

1805

Mais ce que je comprends, c'est qu'on va quand même vérifier auprès de la Saskatchewan pour faire une petite inquisition pour voir si effectivement, il n'y en aurait pas? Très bien.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Monsieur LeClair, si vous voulez ajouter quelque chose?

PAR M. JEAN LECLAIR:

Je vais déposer le rapport, puis c'est peut-être un rapport qui a déjà été étudié, je vais regarder le titre, si vous me permettez, donnez-moi juste une seconde, Northern Saskatchewan Health Indicators Report 2011, puis dans le rapport, évidemment, je peux pas porter de jugement sur la qualité du rapport, mais dans le rapport, les thématiques, si je regarde la table des matières, le profil géographique, des discussions de l'âge, changement de population, les déterminants de la santé, statut social, salaires, éducation, emplois, l'environnement physique, l'eau, l'air, l'environnement social. Les familles, un parent, community belong in civic participation, language, income, inequality, personal health, practices, smoking, alcohol, mortality, well-being, en tout cas, je vais déposer le document, vous pouvez le lire à votre quise.

Si je peux trouver un rapport plus récent, mais c'est un rapport de 2011, alors je vais vous le fournir tout de suite.

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Oui, on va l'accepter.

J'aurais une question encore. Est-ce qu'il y a des cas où les oppositions ou les positions des différentes parties sont tellement typées ou ancrées que la mise en place de vos propositions, dans le cadre de gestion des risques, que ça serait inutile? Est-ce qu'il y a des cas où justement, on dirait qu'il y a une sorte d'irréversibilité dans les positions qui est atteinte et que ça devient difficilement gérable ou transformable?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

C'est sûr qu'il y a des cas beaucoup plus cristallisés que d'autres, mais il y a des méthodes sociales qui correspondent à toutes sortes de cas. Il faut par contre des spécialistes, des gens formés, des gens experts pour les appliquer.

Je ferais une boutade en disant que c'est pas un ingénieur minier qui va appliquer une méthode sociale en général et encore moins dans un cas très cristallisé, très conflictuel!

Mais je vous dirais aussi que si on en est arrivé là, c'est que les principes de gestion des risques n'ont pas été appliqués dès le départ, puisque je vous rappelle que ces principes-là devraient s'appliquer dès la formulation du problème, dès la formulation de l'enjeu.

Donc il faut quand même se rappeler que ces principes-là devraient être présents dès le départ et non pas être une médecine pour une situation qui s'est envenimée.

1825

1820

1815

1835

1830

1840

1850

PAR LE PRÉSIDENT :

1855

Et est-ce que votre approche du cadre de gestion s'applique davantage lorsqu'on veut gérer, je dirais, les dimensions concrètes d'un projet, alors que ça pourrait être plus difficile si c'est plus les valeurs, les perceptions dont vous avez parlé au début, par exemple si c'est plus raccroché à mettons la vision du nucléaire ou des choses comme ça?

1860

J'essaie de comprendre, ce que vous avez appelé la nucléarité, parce qu'au fond, entre valeurs et aspects concrets, est-ce qu'il y a pas une différence dans l'approche quant à la nature même de la démarche ou de la possibilité d'un succès éventuel?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1865

Bien en fait, je ne suis pas une spécialiste du cadre de gestion des risques, mais ce que j'en comprends, c'est que le cadre de gestion des risques ne s'applique pas par exemple à la gestion des valeurs.

1870

Ça s'applique à la gestion d'une situation, par exemple l'implantation d'une mine; et à chaque étape, on regarde toutes les facettes de la situation, donc les valeurs deviennent une des facettes, tout comme la faisabilité technique en serait une autre qui serait examinée au même titre.

Donc c'est ma compréhension.

PAR LE PRÉSIDENT :

1875

Vous répondez plus clairement à ma question, que j'ai réussi à la formuler. Merci.

1880

MARC FAFARD

PAR LE PRÉSIDENT :

J'appellerais monsieur Fafard qui s'est inscrit. Allez-y.

1885

PAR M. MARC FAFARD:

Ma première question! Pourquoi dans la dernière présentation sur les impacts sociaux, il semble y avoir une panoplie d'impacts mesurables et mesurés sur l'environnement, sur la santé et

sur la qualité de vie, mais durant pratiquement toutes les autres présentations ou ateliers, les impacts des mines d'uranium sont pratiquement inexistants à l'extérieur du site minier?

1895

Puis dans la présentation qu'on a eue là, pour les mines, incluant les mines d'uranium, il semble y avoir des impacts très bien reconnus.

Je pourrais peut-être préciser!

PAR LE PRÉSIDENT :

1900

Bien, ce que j'aimerais comprendre, ça semble un commentaire ou un argumentaire, j'essaie de comprendre vraiment quelle est la question.

PAR M. MARC FAFARD:

1905

La question est que la dernière présentation fait état des impacts sociaux qui sont basés...

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous voulez dire au fond les impacts sociaux semblent plus mesurables que les impacts...

1910

PAR M. MARC FAFARD:

Non, non, exactement, c'est ce que je veux clarifier, c'est pas ça que je veux dire.

1915

Les impacts sociaux sont basés sur des effets mesurables sur la santé ou sur l'environnement. Ils découlent d'impacts, quand on dit que la qualité de vie, on a vu par la définition, est basée sur son milieu, ces impacts qui viennent du milieu, donc madame a décelé dans les mines, incluant les mines d'uranium, des impacts précis sur l'environnement, des impacts précis sur la santé qui, ce que j'ai compris, elle a dit qui étaient mesurables.

1920

PAR LE PRÉSIDENT :

J'ai l'impression que c'est pas ça qu'ils ont dit. Voulez-vous préciser, madame Brisson?

1925

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Les études mesurent des impacts sur la communauté directement. Elles ne mesurent pas, la littérature que j'ai consultée, c'est une littérature de science sociale, donc qui étudie la société et

les faits sociaux, elle n'étudie pas la santé physiologique, elle n'étudie pas l'environnement au sens de la nature, si vous voulez.

Les études étudiaient vraiment la société humaine et ont regardé des impacts directs vécus dans la société humaine dans différentes composantes de la société humaine au sens des sciences sociales.

1935

PAR M. MARC FAFARD:

1940

Oui, je comprends, mais pour vivre un impact socialement, que ce soit le groupe ou l'individu, il faut qu'il y ait un impact. C'est pas tous des impacts qui sont nucléarisés ou qui sont imaginés, il y a quand même des phénomènes qui sont répertoriés sur l'environnement, qui forment ou qui créent cet impact-là sur le social.

1945

C'est ce que j'ai de la misère, ce que j'essaie de voir, est-ce que les impacts sociaux qui semblent existants et mesurables, qui sont le résultat des effets des mines sur l'environnement de ce social-là, donc on peut dire qu'il y a des impacts sur l'environnement ou sur la population, qui sont tangibles, qui viennent des mines?

1950

On a vu au début, que ce soit la poussière ou la qualité de l'eau, la quantité de l'eau, ce sont tous des impacts qui découlent directement des activités minières et qui sont des impacts tangibles, si on se met dans un autre contexte qui est plutôt scientifique, pour mesurer, mais pour avoir un problème d'accès à l'eau, ça veut dire qu'à un moment donné, il y a de l'eau qui n'est plus disponible en quantité ou en qualité.

1955

Donc le lien, donc c'est dans ce sens-là que je me pose la question. De cette présentation-là, on voit les résultats des impacts sur la population qui sont des impacts très tangibles, la qualité de l'eau, la qualité des sols.

Puis dans les autres présentations, les impacts sont extérieurs au site minier ou à la mine, ils sont soit mal étudiés, mal connus, mais souvent très très faibles ou même inexistants.

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais là, je retrouve surtout un argumentaire de votre part.

1965

1960

PAR M. MARC FAFARD:

Peut-être, mais en tout cas, je vous laisse apprécier ma question, si elle n'est pas correcte...

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, mais je ne pense pas percevoir une question à ce stade-ci. J'ai de la difficulté à la transformer, votre préoccupation, en une question, même si je voulais vous aider, là.

PAR M. MARC FAFARD:

1975

1970

Je vais passer à une autre question.

PAR LE PRÉSIDENT :

1980

C'est ça. On va laisser la parole à madame Brisson, je pense qu'elle va préciser des choses quant à sa méthode et au travail qu'elle a fait.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

1985

Bien, je veux juste préciser, si je schématise, je vais aller vraiment de façon simplifiée! Le lien cause à effet, l'effet, c'est l'effet social, puis la cause est directement associée à la présence de la mine.

1990

Mais elle ne transite pas par un effet intermédiaire qui serait l'effet sur l'environnement ou l'effet sur la santé humaine.

La mesure, si on peut appeler ça une mesure, parce qu'en science sociale, c'est moins un mot utilisé, allons-y pour la mesure de l'effet social est directement en lien avec la cause, et la cause, c'est juste le fait que la mine soit là. Que la mine soit installée là.

1995

Je pense que c'est la façon dont il faut comprendre ce corpus de résultats.

2000

Je voudrais quand même vous dire un mot sur la nucléarité, parce qu'il faut pas le comprendre comme une perception ou une imagination des gens. C'est simplement de constater que dans certaines sociétés ou dans certains groupes sociaux, on associe directement l'uranium minerai au nucléaire, et dans d'autres sociétés, on ne l'associe pas, mais c'est tout.

2005

Et la même chose, la perception ne veut pas dire que c'est une imagination ou même une aberration. Ça veut simplement dire, c'est une réalité, elle aussi, puis cette perception-là, elle produit aussi des effets, puis c'est quelque chose de tout aussi important qu'il faut tout aussi examiner que le reste des éléments sociaux.

Je voulais simplement vous le préciser, par respect.

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors votre deuxième question.

PAR M. MARC FAFARD:

2015

Ma deuxième question! Pourquoi il existe aussi peu d'études, une (1) ou deux (2) je crois, que j'ai vues dans la littérature de l'INSPQ sur les mines d'uranium canadiennes dont la Commission de la sûreté nucléaire semble étudier à fond tous les aspects de santé et d'environnement, ceci depuis près de quarante (40) ans.

2020

Donc la question! Faites-vous, à la Commission de la sûreté nucléaire, faites-vous des études ou faites-vous faire des études sérieuses ou recevables par des comités de pairs en santé et en environnement?

PAR LE PRÉSIDENT :

2025

Monsieur LeClair. La question, c'est : est-ce que les études que vous faites, c'est des études – en faites-vous d'abord, des études, et ces études-là sont-elles soumises à l'examen par les pairs?

2030

PAR M. JEAN LECLAIR:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

2035

C'est très généreux comme réponse! Je pense que tout le monde est fatigué!

2040

En fait, peut-être juste nous donner un peu plus de chair autour de l'os! Le oui, il y a combien de publications est-ce que la CCSN a produites ou à combien de publications qu'elle a subventionnées?

Et ultimement, dans les remerciements, normalement quand les publications sont acceptées, on reconnaît les contributions financières de la CCSN ou du bailleur de fonds, vous en avez combien jusqu'à maintenant?

PAR M. JEAN LECLAIR:

Je peux même pas m'imaginer le nombre, parce que dans notre domaine, on participe à plusieurs conférences dans lesquelles on publie et on participe dans les conférences et on est assujetti à des revues de pairs.

On participe dans plusieurs conférences internationales dans tous les domaines dans lesquels on s'implique. Ça fait que j'ai pas un chiffre, je peux pas vous donner un chiffre.

Au point de vue de santé, peut-être que mes collègues ici peuvent apporter quelques précisions, mais on a des publications au point de vue santé, au point de vue de l'environnement aussi, là. On en fait quand même beaucoup, mais je peux pas vous donner un chiffre précis.

Ce que ma collègue vient juste de m'indiquer, si vous allez visiter sur notre site Web, il y a une section publications qui quand même nous donne les publications les plus récentes. C'est peut-être pas la liste exhaustive de toutes les publications qu'on a faites depuis quarante-cinq (45) ans, mais ça donne quand même une idée des publications qu'on a présentement.

PAR LE COMMISSAIRE :

Je vais prendre la réponse pour moi, mais je peux vous dire que je l'ai déjà visité; mais, monsieur Fafard, vous avez la réponse.

PAR M. MARC FAFARD:

Est-ce que je pourrais rajouter un petit point de vue? Pourquoi dans la revue de littérature de l'INSPQ, il y a aucune des ces études-là qui a été prise en compte, par exemple, étant sur le Comité de la santé publique de la Côte-Nord, on n'a jamais ou en tout cas, j'ai pas vu d'études sur la santé ou l'environnement qui venaient de la Commission de la sûreté nucléaire, puis dans la revue de littérature, il y en a peut-être une (1) ou deux (2) qui concernent le Canada?

Donc j'imagine que les études de la Commission de la sûreté nucléaire concernent le Canada, donc elles sont où, ces études-là? Pourquoi on n'en a pas entendu parler, on les a pas considérées dans cette revue de littérature là sur les impacts des mines d'uranium?

C'est quand même le même sujet, je trouve, là.

2050

2060

2065

2070

2075

PAR LE COMMISSAIRE:

2085

Si j'ai bien compris la démarche de l'INSPQ, c'est une démarche méthodologique qui doit respecter un certain nombre de critères, mais on peut leur demander s'il y avait des raisons particulières. S'ils connaissaient l'existence de ces références et pourquoi, si c'est le cas, pourquoi ne pas les avoir utilisées?

2090

PAR Dre AGATHE CROTEAU:

2095

Dans le cas des études épidémiologiques sur la santé des populations, on en a une qui venait de Elliot Lake, mais pas de la Saskatchewan, parce que nos recherches étaient faites dans les bases de données qui vont chercher des articles publiés dans les revues scientifiques avec les comités de pairs sur la santé des gens qui vivent près des mines d'uranium.

2000

Puis si c'est des rapports publiés par la CCSN qui sont pas nécessairement publiés dans les revues scientifiques, là, on ne les aura pas.

2100

Il faut que les rapports, que les travaux qui ont été faits soient publiés ensuite dans les revues qu'on cherche dans nos bases de données. Même chose pour les études en toxico ou en science sociale. On consulte, on a tout consulté les bases de données de ce type-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2105

Alors monsieur LeClair, je vais vous reposer la question.

Dans le domaine de la santé environnementale, avez-vous des études qui ont été publiées dans des revues scientifiques où la règle de base, c'est la révision par les pairs?

2110

Pouvez-vous venir en avant s'il vous plaît?

PAR Mme PASCALE REINHARDT:

2115

Mon nom est Pascale Reinhardt et je travaille comme agente de radioprotection à la CCSN.

Oui, on a publié des études, mais c'est surtout des études sur les travailleurs de l'uranium.

2120

En ce moment, on a une étude, d'ailleurs le rapport est entré hier, sur une mise à jour, une actualisation de la cohorte de l'Ontario. Alors c'est un suivi qui date des années cinquante jusqu'à 2005. Alors c'est une mise à jour.

La première étude qui avait été faite a été publiée dans une revue scientifique. On a aussi l'étude des mineurs Eldorado qui incluait plusieurs sites canadiens. Ça aussi, ça a été publié dans une étude scientifique.

Et puis comme j'ai dit, toutes ces études-là sur les travailleurs des mines sont disponibles sur notre site Web. Il y a un résumé de chacune des études et il y a des liens aux articles dans les revues.

2130

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Là, j'avais la docteure Robinson, mais je ne la vois pas dans la salle. Estce qu'elle est partie? Elle a quitté, oh la la, bon, dommage.

2135

Pas de questions, CCEK? Ça va!

Alors ça termine la période des questions. Alors il nous reste à vous remercier, parce que vous avez été très assidus, et on vous remercie beaucoup de votre collaboration.

2140

Oui madame Schnebelen!

PAR Mme MARION SCHNEBELEN:

2145

Excusez-moi, j'aurais un complément de réponse à donner! Vous m'avez demandé quelque chose en lien avec la participation effective du MSSS au comité interministériel qui chapeaute la planification gouvernementale du Plan Nord. J'ai eu une réponse de mes autorités.

Oui, le MSSS fait partie de ce comité interministériel.

2150

PAR LE PRÉSIDENT :

La réponse est claire et je vous en remercie.

2155

PAR Mme MARION SCHNEBELEN:

l'EIS, en lien avec le projet. Par rapport au projet en soi, il n'y a pas de document officiel encore, parce que c'est en développement, mais le MSSS a une publication et quelques présentations dont 2160 il fait la promotion, qui sont disponibles et rendues publiques sur le site de publications du MSSS.

Et la deuxième question, vous m'avez demandé s'il y avait un document officiel qui présentait

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez nous en donner les références?

2165

PAR Mme MARION SCHNEBELEN:

Oui, ce sera possible, demain, je m'occupe de ça.

2170

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Il n'y a pas d'autres précisions de la part des personnes-ressources, non? Ça va.

2175

D'accord. Alors écoutez, on lève la séance et on se retrouve demain!

Ah, monsieur LeClair, oui!

PAR M. JEAN LECLAIR:

2180

Encore un autre document que je vais déposer. Puis encore, il faut les regarder, je suis pas l'expert, je fais juste vous les donner, vous pouvez les lire à votre guise. « The Socio-Economic Impacts of the Modern ERA of Uranium Mining on Northern Saskatchewan ».

2185

C'est un rapport qui est daté du mois de février 2013. Ça vient tout du docteur Irvine qu'on mentionne souvent, là.

Alors je vous fournis une copie du rapport encore. C'est un autre document qui peut être

revu.

2190

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord, je vous en remercie. On l'accepte.

2195

Alors merci à tout le monde, on se rencontre demain après-midi à treize heures (13 h).

Alors au revoir.

2200

2205	SÉANCE AJOURNÉE AU 18 SEPTEMBRE 2014 À TREIZE HEURES (13 H)
	Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.
2210	Denise Proult, s.o.
2215	